



Salvagnac sous la neige

Dans ce numéro :

Les vœux du Maire	2
Comptes rendus des Conseils Municipaux	4
Recensement de la population Remise d'un chèque au CCAS.....	10
Il y a 800 ans à Salvagnac	11
Avancement des travaux	12
Calendrier des animations.....	13

Les armoiries de Salvagnac Retraite de Françoise Balaran ...	14
Les statues de Notre Dame	15
La charte des jeunes agriculteurs ..	16
Portrait Les Restos du coeur.....	21
La vie des associations.....	22
Marché de Noël 3e âge	24
Hameau de Plaisance Nouvelle réglementation de stationnement	25

Conservatoire de l'outillage Repas de quartier	26
Jardin des lutins Rando.....	27
Les peintres Salvagnacois.....	28
Le souvenir français.....	29
La page d'histoire	30
Les p'tits loups du Tescou.....	32
Bien à savoir.....	33



Les vœux du Maire aux Salvagnacois

Ce lundi 17 janvier en soirée, réunis dans la grande salle de l'espace Caraven Cachin, Salvagnacois, représentants des corps constitués, élus et dirigeants d'associations s'étaient rendus à l'invitation de Bernard Miramond pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire et de la municipalité.



« Mesdames, Messieurs.
Permettez-moi de vous présenter le bilan des mois écoulés et les perspectives pour 2011. L'année passée a été marquée par de nombreuses incertitudes dues à la crise économique qui a frappé notre Pays. Au plan politique, par le flou de la réforme territoriale qui après celle de la taxe professionnelle, provoquera une réorganisation de nombreuses communautés de communes, dont la nôtre. Toute communauté de communes devant atteindre le seuil de 5000 habitants en décembre 2011, le Pays Salvagnacois devra fusionner avec une communauté voisine, j'y reviendrai tout à l'heure.

Outre l'achèvement de l'ascenseur qui a rendu les services de la Mairie plus accessibles, l'année 2010 a vu à Salvagnac le début de la concrétisation de nombreux chantiers. Je ne parlerai pas seulement des réalisations municipales : le lotissement, les logements sociaux, la révision du PLU ou les travaux de voirie communale pour plus de 35 000 €, et l'entretien de l'église (chauffage et rénovation des statues). Je crois qu'il faut avoir une vision plus large, plus dynamique, et y associer tous les acteurs économiques de notre territoire.

Je pense particulièrement à la maison de retraite : l'unité Alzheimer, le nouveau lieu de vie, le foyer logement et les nouveaux services à la personne ; à la coopérative de blé et son chantier gigantesque qui est une chance pour l'emploi sur notre secteur et pour les perspectives qu'elle offre au monde agricole ; à la communauté de communes pour les travaux de voirie réalisés, l'aménagement de la base des Sourigous, et également pour le financement des structures Petite Enfance avec notamment le Jardin des Lutins à Salvagnac, le centre aéré de Montdurausse et le réseau d'assistantes maternelles ; au Syndicat des eaux de Rabastens qui a renforcé le réseau d'alimentation en eau des Barrières et modernise peu à peu la qualité du service sur ce secteur.

Je pense aussi à d'autres partenaires comme le Crédit Agricole Midi Pyrénées qui a mis en service début décembre ses nouveaux bureaux et ses nouveaux services (Guichet Automatique de Banque) ainsi qu'à la Poste. Je me souviens de l'incertitude du début de 2010 quant à sa survie, et nous verrons dans les jours à venir ses nouveaux bureaux au cœur du village.

La population augmente, nous approchons des 1100 habitants. Il me paraît important que ce dynamisme démographique soit accompagné par le dynamisme socio-économique porté par les activités dont je parlais précédemment. Je voudrais dans ces lignes remercier tous ceux qui œuvrent dans ce sens pour qu'il continue à faire bon vivre sur notre territoire, et leur rendre l'hommage qu'ils méritent.

Je ne dis pas que tout va bien, la béate satisfaction n'est pas dans mes habitudes. Mais à Salvagnac on ne s'ennuie jamais ... Quand on est arrivé au bout de quelque chose, c'est un autre combat qui démarre. Je pense à mes prédécesseurs qui ont dû batailler pour conserver la Poste ou la Perception, reconstruire un hôtel restaurant pour éviter sa fermeture, ou il y a peu réinstaller une épicerie ou une boulangerie, et demain ... un café ?

Comme pour la SNCF, on oublie trop souvent de parler des trains qui arrivent à l'heure.

Si tout ne va pas si mal que cela sur notre commune, c'est en partie grâce à nos employés communaux et je tiens ici à les remercier chaleureusement pour le travail qu'ils accomplissent au quotidien et qui n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur. En ce qui concerne les projets pour 2011, les logements sociaux que nous construisons à l'entrée du lotissement du Parc devraient être terminés en fin d'année. Je vous rappelle qu'il s'agit de logements à loyer modéré adaptés aux personnes âgées. Le projet de création du Plan Local d'Urbanisme (PLU), quant à lui, va entrer dans sa phase de consultation publique.

L'Echo du Tescou n° 110
Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac - Courriel : mairie.salvagnac@wanadoo.fr
Parution trimestrielle
Directeur de publication : Bernard Miramond
Ont participé : Isabelle Beneschi, Danièle Bonzom, Bernard Boulze, Mireille Brunwasser, Michèle Cornac, Colette Délérès, Jean-Jacques Dulac, Annie Feix, Catherine Fermier, Georgette Gambazza, Richard Henny, Jean Pierre Julia, Jean Lauzeral, Olivier Lecomte, Cyril Maddalena, Yves Raymond, Bernard Villaret, Suzanne Yates
Avec la participation des secrétaires de Mairie : Nicole Lutsen et Gisèle Maurel
Photos : Roland Balaran, Tim Bastian, Jean-Jacques Dulac, Gilbert Gambazza, Yves Raymond, Bernard Villaret
Mise en page : Tim Bastian

Je crois qu'il faudra aussi songer à la réhabilitation de cette salle Caraven Cachin, parallèlement à la fin des travaux dans l'ancien immeuble Adami. La sécurisation de la traversée du village devra être entreprise. Cela impliquera la mise en œuvre d'un programme de rénovation des trottoirs et du stationnement qui est un point noir pour la circulation dans le village. En effet, certains ont tendance à oublier que les règles du code de la route concernant le stationnement s'appliquent aussi à Salvagnac. Avec la communauté de communes nous étudions la possibilité d'instal-

mement importante qui doit voir notre collectivité entrer dans une nouvelle organisation territoriale, et cela pour plusieurs dizaines d'années à venir. C'est un choix pour les générations à venir qui nous est imposé. Il est l'objet d'un débat qui n'est pas simple et qui fait l'objet de nombreuses rencontres entre élus du Pays du Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou qui sont tous, à des degrés divers concernés. Plusieurs scénarios sont à l'étude. Trois hypothèses de base, résultats d'une étude réalisée par des élèves de l'Institut d'Études Politiques (sciences Po) de Toulouse,

une solution initiant par arrêté le projet élaboré par ses services.

Pour en terminer, je voudrais remercier toutes les associations qui participent activement à la vie de la commune, et même au-delà. Je pense bien sûr aux piliers des animations estivales, le comité des fêtes, l'auto-cross, le collectif Places en fête, l'Union associative salvagnacoise, l'APSA, le conservatoire de l'outilillage mais aussi à ceux qui œuvrent au quotidien pour nos gamins, le foot ; le basket qui grandit et s'accroît ; Vox Musica qui soutient l'école de musique ; l'association culturelle et la bibliothèque dont l'action valorise la lecture et le livre ; l'association Elans qui a redémarré le cycle de cinéma et nous annonce la projection du « Fils à Jo » le 9 février ; les amis de la belote qui animent si bien la salle omnisports avec les thés dansants ; et j'en oublie certainement, qu'ils ne m'en tiennent pas rigueur. Vous les retrouverez dans le livret d'accueil des nouveaux arrivants.

Je sais, chers bénévoles que votre travail est de plus en plus difficile car la relève ou les coups de main se font rares. Sachez cependant que la Mairie sera toujours à vos côtés car, comme les employés communaux dont je parlais tout à l'heure, vous êtes le fer de lance, les travailleurs de l'ombre et les acteurs essentiels du bien vivre à Salvagnac pour lequel nous travaillons tous.

Au nom du conseil municipal et en mon nom propre, je vous adresse ainsi qu'à vos proches tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2011. Qu'elle vous apporte la santé, la sérénité et la réussite dans tous vos projets. »



ler l'épicerie Vival sur les allées Jean Jaurès ainsi que la réfection du carrefour de la Rosière sur la route de Pelot. Un autre gros chantier sera la création d'une crèche de 10 places sur la commune de Montgaillard. Nous verrons peut être aussi l'installation d'une nouvelle entreprise sur la zone d'activités de Beauvais sur Tescou. Puisque je parle de la communauté de communes je voudrais revenir sur cette fusion programmée en 2011 avec une autre communauté de communes. 2011 est une année extrê-

ment reposent sur des solutions permettant d'intégrer 15 communes avec 12907 habitants pour l'hypothèse basse, et 63 communes avec 66564 habitants pour l'hypothèse haute qui consisterait à donner au Pays un statut de Communauté de Communes. Pour la mise en œuvre de ce projet de loi nous avons jusqu'au 31 décembre prochain pour présenter un schéma de coopération établi sur un consensus. Si nous n'y arrivons pas, Madame la Préfète du Tarn tranchera et, en application de la loi, imposera

Ce journal est le vôtre, il est à vous... Participez à sa rédaction !

L'année 2010 est désormais derrière nous. Elle nous a apporté son lot de satisfactions, mais aussi d'interrogations quant à l'existence même de notre périodique municipal. Le fait de s'interroger et de se remettre régulièrement en question est pour un journal le moyen de rester à l'écoute de ses lecteurs. Espérons que cette nouvelle année pour laquelle nous formulons les vœux les meilleurs pour vous tous, lecteurs assidus et fidèles de l'Echo du Tescou, nous permettra avec votre aide de faire vivre ce témoin de la vie de notre commune. N'hésitez pas à nous envoyer vos participations et réactions,

soit par courriel : mairie.salvagnac@wanadoo.fr, ou par courrier. Au plan pratique, merci de nous transmettre vos textes sous format Word calibré pour une demi-page, soit un titre, 1500 signes et une photo de manière standard. A titre exceptionnel, le comité peut accepter une page, soit un titre, 3500 signes avec deux ou trois photos. Pour le prochain numéro qui devrait paraître vers **le 15 avril 2011**, merci de nous faire parvenir vos courriers **au plus tard le 1^{er} mars**.

Le Comité de rédaction



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 5 octobre 2010



L'an deux mil dix le 05 octobre à 21 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

Présidence :

Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire

Présents :

Monsieur BALARAN Roland
Monsieur BENESCHI Pascal
Madame BONZOM Danièle
Madame BRUNWASSER Mireille
Monsieur CAVIALE Serge
Madame LAGARRIGUE Christel
Monsieur LECOMTE Olivier
Monsieur RAYMOND Yves
Monsieur VILLARET Bernard
Madame YATES Suzanne

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur BOULZE Bernard
Madame CORNAC Michèle
Madame MILTON Nicole
Madame REYES Sophie

Mmes CORNAC Michèle et MILTON Nicole ont donné respectivement procuration à Mmes BONZOM Danièle et LAGARRIGUE Christel.

Secrétaires de séance :

Madame LAGARRIGUE Christel et Monsieur VILLARET Bernard.

En préambule et avec l'accord du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne la parole à un administré qui souhaite exprimer les difficultés de voisinage qu'il rencontre au quotidien pour accéder à sa résidence.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le dernier compte rendu 23 juin 2010. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mouvement du personnel affecté à l'école

Monsieur le Maire annonce que par courrier du 1er juillet 2010, Madame BALARAN Françoise, Agent Spécialisé Principal 2^e Classe des Ecoles Maternelles, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 06 décembre 2010. Après déduction de ses congés, elle quittera son poste le vendredi 26 novembre 2010.

Monsieur le Maire précise qu'un appel à candidature a été transmis auprès de centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn.

Monsieur le Maire informe qu'une seule personne de Salvagnac s'est présentée pour ce poste et cette personne répond aux critères souhaités.

Madame LAGARRIGUE précise que M le Maire est le seul compétent pour choisir et nommer l'agent.

D'autre part, Madame LAGARRIGUE, précise que l'effectif est passé de 70 à 102 élèves sur trois ans sachant que les enfants de deux ans ne sont plus acceptés. De ce fait, Madame LAGARRIGUE demande au Conseil Municipal de réfléchir à l'éventualité d'une embauche supplémentaire au sein de l'école à prévoir sur le budget de l'exercice 2011. Madame LAGARRIGUE précise que l'effectif actuel du personnel affecté dans les différents services de l'école est trop faible et cela entraîne des problèmes d'organisation quand un seul agent s'absente.

Il faut retenir qu'actuellement deux contrats aidés par l'Etat sont en poste à l'école et que ces contrats disparaîtront dans l'avenir.

Egalement, un contrat d'apprentissage d'aide à l'ATSEM a été signé pour trois ans avec l'école Bel Aspect et la Commune.

Monsieur le Maire souligne que la municipalité de Salvagnac fait un gros effort au niveau de la mise à disposition du personnel communal auprès des enseignants.

Madame LAGARRIGUE rappelle que la garderie de l'école est assurée matin et soir. Ce service est facturé par la commune au même montant que si l'enfant ou les enfants reste(nt) le matin et/ou le soir.

Monsieur le Maire informe que des travaux d'entretien ont été effectués durant l'été par les agents municipaux : la garderie et l'atelier de dessin ont été repeints ainsi que d'autres menus travaux.

Renouvellement du contrat avec la société protectrice des animaux

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association proposant leurs services et leur nouveau tarif à compter du 1^{er} janvier 2011. Ce tarif sera porté à 1.00 € par habitant au lieu de 0.75 € pour 2010. Monsieur le Maire précise que l'année passée, la commune n'a pas fait appel à leurs services et que les animaux doivent être amenés par la commune à la fourrière située au Garric près de Carmaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de ce contrat mais demande à ce que Monsieur le Maire se renseigne sur la cause de l'augmentation importante et sur le type d'animaux accueillis.



Lotissement

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été proposé de fixer le prix du terrain de vente des terrains entre 65 et 70 € le M².

Monsieur le Maire demande qu'une commission de 4/5 personnes soit nommée afin d'affiner les prix et faire la promotion de ce lotissement. Afin de mieux présenter la situation, Monsieur RAYMOND, projette le plan du lotissement en cours de création. Ce lotissement comprendra deux tranches de 11 et 10 parcelles, mais seule la première tranche de 11 parcelles sera mise en vente cette année.

Les lots ont une surface entre 400 et 850 m². Cette tranche représente la plus grosse partie des travaux de voirie ; toutes les canalisations sont posées et les trottoirs empierrés. Début novembre les travaux devraient être terminés. Des accès ont été aménagés pour l'accès aux propriétés riveraines. Les constructions sur les parcelles se trouvant face au macro-lot (logements sociaux : 6 T2 et 2 T4) ne pourront pas commencer tant que la construction de ces logements ne sera pas achevée.

Ces logements sociaux auront un panneau solaire intégré dans la toiture et une chaudière collective à granulés de bois fournira le chauffage à ces logements.

Monsieur le Maire invite les Conseillers municipaux à participer aux réunions de chantier qui se tiennent le lundi matin vers 11 heures.

Cinq lots pourront être mis en vente rapidement.

Les membres constituant la commission sont :

Madame BRUNWASSER.

Madame CORNAC

Monsieur RAYMOND

Monsieur VILLARET

Madame YATES

QUESTIONS DIVERSES

Plan local d'urbanisme

La phase du diagnostic du Plan d'Aménagement du Développement Durable (PADD) est terminée. C'est l'étude la plus importante précédant l'enquête publique et la validation par Madame la Préfète.

Le but de ce document est de consommer moins de superficie pour préserver l'espace agricole, de densifier le bourg et d'éviter les constructions isolées à la campagne. Les parties de la commune admises pour des constructions seraient dans le village (liaison entre le village et le lotissement « Mondinel »), les hameaux de St Martin et de St Angel ainsi qu'une petite partie des Barrières.

Sur les 30 ha actuellement constructibles, il devrait rester seulement 10 ha. Les accès sur les départementales hors agglomérations ne seront pas autorisés. La zone d'activité pourrait être agrandie près de la coopérative de blé à Dourdoul. Les parcelles moyennes à construire seront d'environ 1200 m².

La prochaine réunion prévue avec le bureau d'étude est celle pour présenter le PADD en Conseil Municipal pour faire suite à la réunion avec les personnes publiques associées (services de l'état, communes limitrophes).

Projet Culturel 2011

Monsieur RAYMOND annonce que 2011 marquera le 800^e anniversaire d'une suite d'évènements qui ont mêlé notablement l'histoire de Salvagnac à celle du Languedoc. En cette occasion, Monsieur RAYMOND propose que la municipalité organise, en partenariat avec toutes les associations intéressées, un événement sur le thème « Il y a 800 ans, Salvagnac dans la croisade des Albigeois ». Cet événement pourrait s'étaler sur un mois d'été (chants, danses, repas, conférences historiques et costumes). Ce projet pourrait s'inscrire dans le programme culturel 2011 à présenter au Syndicat Mixte Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou afin d'obtenir une subvention.

Toutes les personnes intéressées par ce projet doivent prendre contact avec Monsieur RAYMOND, Adjoint au Maire, chargé des animations culturelles.

Travaux en cours

Le crédit agricole commencera les travaux début décembre 2010 afin d'installer un distributeur automatique.

La poste va emménager dans le local de l'ancien office notarial.

Le magasin VIVAL pourrait s'installer sur les allées Jean Jaurès à la place du lieu de vie et en continuité dans l'immeuble ex-Bastide propriété actuelle de la commune. Une étude de faisabilité est en cours.

Le bâtiment où était le lieu de vie est la propriété de la communauté de communes. La communauté de communes du Pays Salvagnacois ayant la compétence du développement économique pourrait porter ce projet.



Reflexion sur le contenu et l'édition de l'*Echo du Tescou*

Madame BRUNWASSER prend la parole. Suite à l'éventualité de ne pas systématiquement faire paraître « le mot du Maire », elle explique que l'expression du 1er magistrat de la commune est essentielle dans un bulletin municipal, son point de vue est important pour tous les Salvagnacois. Le bulletin doit paraître de façon régulière car c'est un rendez-vous qui compte et qui relie tous les habitants de la commune au même moment. Le bulletin doit être construit autour de ce qui fait l'identité et la richesse de la commune : ses projets, sa vie associative, son histoire, sa géographie, ses traditions, ses différences...

Monsieur le Maire comprend et prend acte de l'importance du « mot du Maire ».

Monsieur RAYMOND, qui se déclare tout à fait en accord avec l'importance de ce rendez vous, trouve par ailleurs dommage que seules cinq personnes du comité de rédaction participent aux réunions de préparation. Monsieur le Maire demande à ce que le fonctionnement des associations sportives et culturelles soit mentionné notamment les horaires et le coût d'inscription pour les enfants.

Madame LAGARRIGUE signale que les horaires de la messe ne sont pas indiqués et qu'elle n'a pas pu répondre à un administré lors d'une permanence d'un samedi matin.

Madame BRUNWASSER reprend la parole pour informer le Conseil Municipal de son retrait du comité de rédaction pour cause de désaccord avec le fonctionnement actuel.

Madame BRUNWASSER aimerait que les citoyens de Salvagnac puissent exprimer leurs points de vue en toute liberté, dans la mesure où les articles ne sont ni diffamatoires, ni injurieux et respectent la personne humaine. Monsieur le Maire intervient pour dire que le bulletin a 3 fonctions : informer de l'action municipale, donner la parole au tissu associatif et être un espace de libre expression. Il ajoute que le Comité de Rédaction doit veiller à la mise en œuvre de ces 3 missions.

Une réflexion est engagée sur le rôle du journal municipal :

Doit-il rester dans les limites des sujets qui concernent directement la commune ou peut-il déborder sur des thèmes de politique nationale ayant une répercussion directe sur la Commune de Salvagnac ou des sujets de réflexion générale ?

Quelle limite donner à la libre expression pour qu'elle ne soit pas source de polémiques ou de dénonciations et que le journal reste un lien pour les habitants de Salvagnac ?

Voirie

Beaucoup de travaux de voirie ont été effectués sur la commune (voirie communale et intercommunale).

Un projet de réouverture d'un chemin depuis « le battut » jusqu'aux « sourrigous » est en cours. La pose de canalisations a été faite.

Certains conseillers municipaux demandent de rappeler aux agriculteurs de faire attention aux fossés et aux talus afin de les laisser en bon état.

Monsieur CAVIALE demande à Monsieur le Maire s'il serait possible d'acquérir une tonne à lisier ainsi qu'une lame de déneigement. Monsieur le Maire donne son accord et charge Monsieur CAVIALE de s'en occuper.

TOUR DE TABLE

> M. Balaran et M Lecomte signalent que l'isolation de la salle de réunion du vestiaire du club de football est à revoir. En priorité, une porte serait à poser.

> M. Villaret a remarqué que certains administrés sortent trop longtemps à l'avance leurs poubelles. Elles ne doivent être sorties que la veille du passage du camion. Il est précisé que le verre est interdit dans les poubelles, des containers spéciaux sont à la disposition des usagers.

> M. Raymond informe que le parc d'assistance du 25e rallye des Côtes du Tarn des 23 et 24 octobre se trouvera aux Sourrigous. Les reconnaissances de parcours par les concurrents auront lieu le week end des 16 et 17 octobre. Elles sont strictement interdites en dehors de ces dates.

> M. Caviale demande une réfection de la voirie vers l'entrée du cimetière. Monsieur le Maire indique qu'un relevé topographique pour assurer les évacuations d'eau pluviale a été réalisé et qu'une étude d'aménagement concernant la sortie du lotissement et l'entrée du cimetière est un cours avec ralentisseur et passage piétonnier surélevé. Un devis va être établi.

> Monsieur Balaran indique qu'il serait souhaitable d'installer un abribus au lotissement Mondinel. Monsieur le Maire répond qu'un abribus est prévu aux Barrières et que les deux pourraient être liés pour une demande d'aide auprès du Conseil Général. Madame Brunwasser rappelle que des solistes de l'Opéra de Paris ont chanté à l'école publique et que le Directeur avait préparé deux chansons pour les remercier.

Madame Brunwasser annonce plusieurs manifestations organisées par Places en Fêtes qui auront lieu pendant les mois d'octobre, novembre et décembre. La séance est levée à 23 h 50.



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 7 décembre 2010



L'an deux mil dix le 07 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

Présidence :

Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire

Présents :

Monsieur BALARAN Roland
Monsieur BENESCHI Pascal
Madame BONZOM Danièle
Madame BRUNWASSER Mireille
Monsieur CAVIALE Serge
Madame CORNAC Michèle
Monsieur LECOMTE Olivier
Monsieur RAYMOND Yves
Monsieur VILLARET Bernard
Madame YATES Suzanne

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur BOULZE Bernard
Madame LAGARRIGUE Christel
Madame MILTON Nicole
Madame REYES Sophie

Mmes LAGARRIGUE et REYES ont donné respectivement procuration à M MIRAMOND et M BALARAN.

Secrétaire de séance :

Monsieur VILLARET Bernard.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le dernier compte rendu 05 octobre 2010. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Lotissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de viabilisation de la 1ère tranche du lotissement sont achevés. En conséquence et à ce jour, 12 lots peuvent être mis à la vente. Un règlement du lotissement est établi.

Les lots de la deuxième tranche seront mis en vente au 2^e semestre 2012. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a arrêté les prix de vente de chaque parcelle, à savoir que le prix du m² varie selon la situation et la superficie. Ce prix est fixé de 62 à 82 € le M².

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la vente de plus de 2 lots à une même personne physique ou morale devra faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Un acompte de 5% sera sollicité à la réservation et une caution pour risques de dégradation de la voirie de 800 € devra être réglée à la signature de l'acte authentique.

Monsieur le Maire propose de diffuser la vente par « l'Agence Premium Immobilier » sise à Graulhet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de signer le mandat de vente sans exclusivité avec cette agence.

Monsieur le Maire informe que suite à la modification du 11 mars 2010 de la réglementation sur la TVA liée aux opérations de lotissements il a sollicité Mme TENEGAL, Trésorier de Rabastens-Salvagnac, pour adresser une fiche de saisine aux services fiscaux d'Albi (Tarn) afin de déterminer le montant de la TVA à la marge à mettre à la charge de l'acquéreur.

D'autre part, le Conseil Municipal décide d'opter pour l'assujettissement de la TVA pour le « budget lotissement du parc »



TIM BASTIAN

Logements sociaux : avancement des travaux

Monsieur VILLARET informe que les fondations et les soubassements sont terminés. Ces logements pourront être livrés pour la fin de l'année 2011. Monsieur le Maire précise que des demandes de réservation ont été faites. L'attribution de ces logements sera étudié par le Centre Communal d'Action Sociale qui en assurera la gestion.



Urbanisme

Monsieur le Maire propose la réactualisation de certaines taxes pour 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- > de porter le taux de la Taxe Locale d'Équipement à 3 % au lieu de 2 % (délibération du 08 mars 2005) sur toutes les catégories de constructions définies à l'article 1585 D du Code Général des Impôts.
- > d'augmenter le montant de la taxe de raccordement au tout à l'égout. Il précise que cette taxe n'a pas été réactualisée depuis le 1^{er} avril 2007 et qu'elle est loin du coût réel de raccordement. Le tarif voté à l'unanimité est de 800 € et sera applicable au 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Maire signale que le syndicat d'alimentation en eau potable de la Moyenne vallée du Tarn exécute actuellement des travaux de déplacement de canalisations d'eau. Il précise qu'il serait opportun de profiter de ces travaux pour effectuer sur ce secteur une extension du réseau d'assainissement afin d'éviter de nouveaux désagréments sur cette voirie. Monsieur le Maire a sollicité plusieurs entreprises et a retenu la SARL CARME TP pour un montant de 20 762,56 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte cette décision.

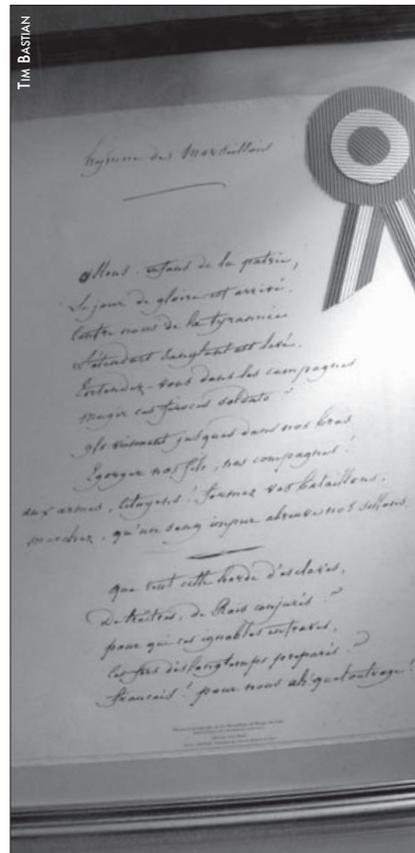
Plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2009, il avait annoncé que la cabinet SESAER choisi suite à l'appel à candidature, était en liquidation judiciaire. Il précise que le Directeur de Pôle de ce cabinet avait fait une proposition pour monter sa propre société et poursuivre la mission. Monsieur CHARRUYER de la Société URBA 2 D a établi un nouveau contrat aux mêmes conditions que le précédent cabinet d'Études.

Afin de régulariser le dossier sur demande de Mme la comptable du Trésor, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette étude avec le Cabinet URBA 2 D. Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion avec le Cabinet URBA 2 D aura lieu en Conseil Municipal le Mardi 11 janvier 2011 afin de présenter et de débattre sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable avant de l'exposer au public.

Divers travaux à prévoir pour 2011

- > Projet de restauration des crépis de la chapelle de La Bouysse (devis d'une entreprise de Montgaillard s'élevant à 18 259,93 €). Un dossier de subventions devra être élaboré, l'association des amis de la Bouysse participerait à hauteur de 7.000 €
- > Restauration et création des vitraux de l'église St Pierre (devis de 3900 €) : sous réserve de subvention.
- > Réfection de la toiture de l'ex immeuble ADAMI (devis de 56 700,039 €). Accepté à l'unanimité des membres présents.
- > Travaux d'éclairage public réalisés par le SDET aux Sourri-gous, aux Barrières et à St Michel « zone artisanale » (devis de 24 349,14 €)



QUESTIONS DIVERSES

D'autre part, Monsieur le Maire propose que soit étudiée la possibilité d'**éteindre l'éclairage public du village** (1 lampadaire sur deux) à compter d'une certaine heure. Une demande de faisabilité sera faite auprès de l'électricien chargé de la maintenance.

Madame BRUNWASSER fait remarquer que outre les églises, il serait nécessaire de **rénover le presbytère** afin de le mettre à disposition de différentes associations. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit là de travaux importants, qui nécessitent de gros investissements. Il précise par contre que des travaux d'isolation, d'électricité et de peinture pourraient être étudiés pour la rénovation de la grande salle de l'Espace Caraven Cachin.

Monsieur le Maire informe que l'étude concernant l'**aménagement du Vival** dans l'immeuble qu'occupait le lieu de vie est positive. Elle a été transmise aux responsables de l'enseigne pour en étudier la faisabilité.

Suite à l'interpellation de Monsieur CAVIALE, Monsieur le Maire précise que le **pont bascule** des Barrières fonctionne. Cependant si des travaux importants devaient être à nouveau effectués, une participation serait sollicitée auprès des communes riveraines, sinon, en égard au coût de fonctionnement il faudrait envisager de le mettre hors service. Pour information, au cours de l'année 2010 il n'a été utilisé que par trois personnes résidant sur la commune de Puycelsi et Lisle sur Tarn.

Salle Omnisports :

Monsieur le Maire informe que les portes ont été lasurées mais qu'il faudrait prévoir de traiter les bordures du toit. Ces travaux sont dif-

ficiles en raison de la hauteur de l'édifice.

Madame BRUNWASSER annonce qu'elle doit quitter la séance. Elle précise que la communication pour la **vente des terrains du lotissement** devrait se faire par courriel auprès de sites spécialisés. Elle questionne Monsieur le Maire au sujet du café des allées Jean Jaurès. Elle demande si la commune pourrait le reprendre puisque la communauté de communes envisage de racheter celui de St Urcisse. Monsieur le Maire répond que le restaurant de St Urcisse est le dernier commerce du village ce qui n'est pas le cas pour Salvagnac et qu'il n'a pas d'autre information concernant ce commerce.

Monsieur le Maire annonce que le **Crédit Agricole rouvrira au public** début décembre les mercredis, jeudis et samedis matin.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la **réorganisation territoriale**, la CCPS devrait avant le 31/12/2011 se rattacher à une autre collectivité pour atteindre la taille de 5000 habitants. Un débat s'instaure sur les diverses opportunités. Le Conseil Municipal devra donner son avis dans les mois à venir.



TOUR DE TABLE

- > Madame BONZOM rapporte que « les Restos du Cœur » se sont installés à la communauté de communes du pays Salvagnacois. Ils sont ouverts tous les lundis matins avec possibilité de livraison à domicile.
- > Monsieur BENESCHI informe que le chemin « Falgayras » est fermé par une chaîne, s'agissant d'un chemin communal il devrait rester ouvert.
- > Monsieur BENESCHI demande à ce que du gravier soit mis sur la place de la victoire. Il signale que la petite rue est glissante et devrait être aménagée par des escaliers (en béton par exemple)
- > Monsieur BALARAN demande à Monsieur le Maire d'adresser un courrier à la Coopérative de blé suite aux dégradations des Chemins de Pech Agut et celui de Pelot (accotements défoncés lors de transport de terre).
- > Monsieur BALARAN sollicite la mise en place de distributeurs de sacs pour crottes de chiens.
- > Madame CORNAC annonce que la distribution des colis de Noël aux personnes âgées et aux bébés de l'an 2010 par le CCAS aura lieu à la mi-décembre.
- > Madame YATES demande si l'apéritif sera offert par la mairie pour le dimanche 19 décembre 2010, jour du marché de Noël. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

La séance est levée à 22 h 50.

Bernard MIRAMOND



Recensement de la population

Population légale au 1^{er} janvier 2011



Nous avons reçu en Mairie le 11 décembre dernier, une lettre de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) nous indiquant les données chiffrées de la population légale de Salvagnac à prendre en compte au 1^{er} janvier 2011. Cette lettre précise en particulier le mode de calcul de la population légale.

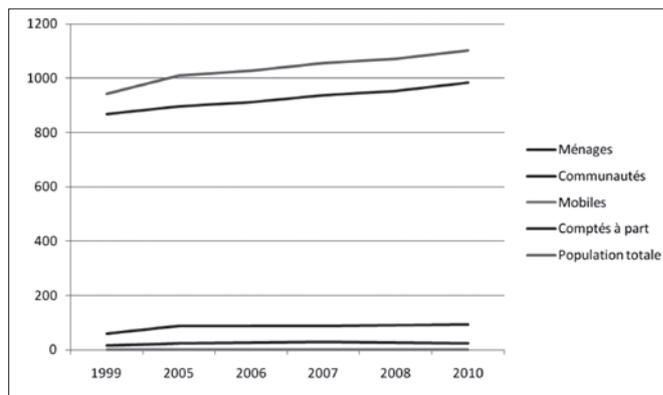
Pour synthétiser, à compter du 1^{er} janvier 2011, la population à prendre en compte sera la population millésimée 2008. En application d'un décret qui doit être signé avant fin décembre, la population légale à prendre en compte sera donc la suivante :

Population municipale : 1045

Population comptée à part : 27

Population totale : 1072

Pour mémoire, les données de la population recensée en 2010 qui seront prises en compte en 2012 et qui correspondent à la seule population municipale



sont: Ménages : 984, Communautés : 93 ; Mobiles : 1, soit une population recensée de 1078 habitants. Le tableau et le graphique ci-après synthétisent l'évolution de la population de la commune depuis 1999, qui a été de 13.68 % sur dix ans, de 1999 à 2008.

Yves Raymond

	1999	2005	2006	2007	2008	2010
Ménages	867	896	913	939	954	984
Communautés	61	88	88	88	90	93
Mobiles	0	0	0	0	1	1
Comptés à part	15	25	27	29	27	24
Population totale	943	1009	1028	1056	1072	1102

Population non officielle

Remise d'un chèque au CCAS

Chaque année, l'association Arts Culture et Traditions met en place une ou plusieurs manifestations culturelles, en sollicitant divers partenaires (Conseil Général, Mairies, Banques, commerçants) en qualité de sponsors publicitaires.

Une partie des bénéfices est consacrée annuellement à un don au profit d'une œuvre humanitaire.

Dans ce cadre, l'A.C.T. a offert, le samedi 6 novembre 2010, en présence de Monsieur le Maire de Salvagnac, Bernard MIRAMOND, et ses adjoints, Danielle BONZOM et Yves RAYMOND, ainsi que Madame la directrice du Crédit Agricole, Marie-Christine LECLERQ, et le président de la Caisse locale, Monsieur Bernard CARME, un chèque de 400 € au Centre Communal d'Action Sociale de Salvagnac, grâce à la réussite de la journée « Indépendance Day » du 4 juillet 2010 à Montdurausse.

Notre association est ouverte à tous, vous pouvez nous rejoindre en contactant Madame Rose-Marie HALLET, au 05.63.40.50.11.

La prochaine manifestation aura lieu le samedi 18 juin 2011 à Montdurausse.

Toute l'équipe de l'A.C.T. vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2011.

Le président, Richard HENNY

YVES RAYMOND



1211 – 2011 : Il y a 800 ans...

Salvagnac dans la croisade des albigeois

Le projet élaboré avec Jean Lauzeral, annoncé dans le n° 109, avance bien grâce à la participation de plusieurs associations (U.A.S., Conservatoire de l'Outillage, Culture et Tourisme, AMIS, Association Culturelle, Tescou en Marche, Vox Musica, ELANS).

Les premières rencontres ont permis de définir un projet qui s'articule autour de la programmation suivante :

- > Deux conférences (la croisade – les comtes de Toulouse). Dates à préciser courant juillet très probablement.
- > Présentation / exposition de livres et documents à la Bibliothèque.
- > Création d'un événement « Journée médiévale » dans le village : animations de rue à partir de midi et jusqu'au soir. Animations et cinéma pour les enfants. Vers 19h, repas médiéval suivi d'un bal Occitan / médiéval. Un concert de musique d'époque ou chant est à l'étude.

Lieu : Allées Jean Jaurès et autour du centre ville.

Date : Samedi 20 août du début d'après midi à tard dans la nuit.

- > Visites guidées sur le thème de l'histoire du village. Mise en place de planches explicatives imprimées et montées sur des panneaux qui seront implantés en quelques lieux caractéristiques.

Plusieurs manifestations déjà programmées seront mises à profit, avec l'accord de leurs organisa-

teurs, pour communiquer sur l'événement et en faire la promotion :

- > Rando challenge du dimanche 17 avril.
- > Ouverture de la base de loisirs des Sourigous le dimanche 15 mai.
- > Journée des énergies renouvelables le samedi 18 juin.
- > Journée d'ouverture du Conservatoire de l'outillage le dimanche 19 juin.
- > Et d'autres, en fonction des propositions des associations.

Les actions de communication seront réalisées par des participants habillés en costume d'époque.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour participer à l'événement, chacune à la mesure de ses envies, moyens et capacités. Une réunion élargie sera organisée avant la fin janvier pour faire le choix définitif des animations et monter un budget du projet.

Contact : Organisation Journée Médiévale.

Mairie (Yves Raymond).

Tel. : 05 63 33.50.18

ou 06 83 56 08 85.

mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Yves Raymond





Avancement des travaux

Lotissement du Parc

La première tranche de travaux de voirie et des réseaux enterrés est achevée. Les lots de cette 1ère tranche sont disponibles à la vente.

Les plans du lotissement vont être affichés en mairie, sous la Halle et à l'entrée du Lotissement.

Il reste à réaliser la plantation des arbres et l'aménagement des espaces verts.



YVES RAYMOND

Logements sociaux adaptés aux personnes âgées.

Les pieux de fondation ont été coulés en novembre et les murs sont en cours de montage. La pose de la charpente est prévue à partir de février 2011.



BERNARD VILLARET

Raccordement au réseau d'assainissement

Les maisons situées au lieu-dit La Garenne, près de l'école Canta Grelh ont été raccordées au réseau d'assainissement municipal en profitant du remplacement de conduites d'alimentation en eau potable, ce qui a réduit les coûts et la gêne aux usagers de la RD 28 à l'entrée du village.

Immeuble rue Caraven Cachin

Le choix de l'entreprise de rénovation de la toiture a été approuvé en Conseil Municipal. Les travaux commenceront dans quelques semaines.

En plus de la salle du RdC, ces travaux permettront la livraison de trois logements : deux T3 et un T2 duplex.

Projet Epicerie

Le bâtiment qui hébergeait le *Lieu de Vie* sur les allées Jean Jaurès est désormais disponible. Cela permet d'envisager la création d'un local pour accueillir l'épicerie. Le projet est bien avancé. Il reste à le faire valider par les intéressés.

Revitalisation des Allées Jean Jaurès

La Poste s'installe sur les allées Jean Jaurès. La Mairie aménage une rampe d'accès destinée aux personnes à mobilité réduite.

Le Crédit Agricole, après maints reports, a ouvert son Guichet Automatique de Banque le 8 décembre. Une inauguration officielle est prévue ultérieurement.

Entre l'épicerie, la poste, la banque, la bibliothèque, le cabinet de naturopathie, la boulangerie et le bar, cette place va redevenir un centre de vie pour le village. Déjà certains commerçants qui l'ont bien compris, s'y installent pour le marché du mercredi.

Travaux généraux

Les employés municipaux viennent de poser les décorations de Noël, mais il ne faut pas oublier dans cette rubrique leurs travaux quotidiens qui facilitent la vie dans la commune: nettoyage des rues, entretien station d'épuration, entretien des espaces verts, élagage des arbres, entretien des talus et des bas-côtés de route, déneigement, dépannages divers, entretien des bâtiments communaux...

La liste est longue...

Elaboration du plan local d'urbanisme

Suite aux phases d'élaboration du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, **une réunion d'information se tiendra salle Caraven Cachin le mardi 22 février 2011 à 20h30**. Elle aura pour but de présenter les orientations générales à l'échelle du territoire communal, prises au regard des lois et règlements, et de justifier les choix qui ont été faits.

Bernard Villaret

Calendrier des animations 2011



Janvier

Ven 21 Rock des Années 80 « Les Nouveaux Nés » Concert live.
Café Brasserie Culturel le TAURIAC
CAFE Route 136.
Contact: 05.63.81.46.04.

Sam 22 Soirée théâtrale avec la troupe « Expression 176 », 2 pièces en patois à 21h à Tauriac
Entrée 3 €, organisée par l'association Avem Leser. Tél. 05 63 40 51 76

Dim 23 Séance de cinéma à la salle du billard à 15h suivi d'un goûter offert par l'association ELANS et Cinécran8I.
Salvagnac. Tarifs : 5€/plein tarif - 2,50 € à 3,50 €/tarif réduit.
Contact. 06 32 24 90 72

Sam 29 LOTO des Pompiers
21h, Salle omnisports - Salvagnac.

Février

Mer 9 Séance de cinéma « Le fils à Jo » à la salle du billard - 21h
Salvagnac. Organisé par ELANS et Cinécran8I.

Sam 12 Repas de la société de chasse St-Urcisse - Montdurausse, 20h, salle des fêtes - Montdurausse

Dim 13 LOTO des Rives du Tescou Football Club à 14h30 à la salle omnisports - Salvagnac.

Sam 19 LOTO du Comité des Fêtes à 21h - salle des fêtes - Montdurausse

Dim 20 Thé Dansant à 14h30, salle Omnisports - Salvagnac.
Entrée 7 €. Organisé par les amis de la belote. Renseignements : 05.63.33.50.65 ou 06.08.63.35.86

Mars

Dim 6 LOTO de la Pétanque St Urcissienne à 14h30
Salle des fêtes - St Urcisse

Sam 19 LOTO de la société de chasse St Urcisse - Montdurausse, 21h, Salle des fêtes - Montdurausse

Sam 19 Concert RETINA. 17h00 : Chant choral en l'église Notre Dame. Organisé par Culture et tourisme en Pays Salvagnacois dans le cadre de l'opération « Mille chœurs pour un regard » parrainée par Liane Foly.
Tarifs : 8€ / 5€.
Tel : 06.83.56.08.85.
Information : www.retina.fr

Avril

Dim 3 Séance de cinéma à la salle du billard à 15h suivi d'un goûter offert par l'association ELANS et Cinécran8I.
Salvagnac. Tarifs : 5€/plein tarif - 2,50 € à 3,50 €/tarif réduit.
Contact. 06 32 24 90 72

Dim 17 RANDO CHALLENGE organisée par le CDRP et le Tescou en Marche. Tél. 05 63 47 33 70

Dim 20 Thé Dansant à 14h30, salle Omnisports - Salvagnac.
Entrée 7 €. Organisé par les amis de la belote. Renseignements : 05.63.33.50.65 ou 06.08.63.35.86

Lun 25 Concours de pétanque, Critérium des jeunes et concours officiel féminin en doublettes (4 parties) - St Urcisse.
Tél. 05 63 57 58 32

Mai

Dim 15 Portes ouvertes base de loisirs des Sourigous. Inauguration de l'étape équestre, de l'aire d'accueil de Camping cars, et ouverture au public de l'arboretum. Journée organisée par Culture et Tourisme en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Salvagnacois.

Juin

Jeu 2 Concert par le Chœur Orthodoxe Bulgare Saint-Jean de Rila. 17h30 en l'église Notre dame de Salvagnac. Organisé par Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois.
Tél. 06 83 56 08 85

Sam 4 Concours officiel de pétanque en Doublette à Salvagnac.

Dim 5 Bourse Auto - moto - tracteurs avec exposition de véhicules des années 1960 à 1970
Salle omnisports - Salvagnac.
Organisé par l'APSA.

Sam 18 5^e journée des Energies renouvelables

Sam 18 Spectacle de Danse de fin d'année à 21h - Salle des fêtes - Montdurausse. Contact. 05 63 40 57 90

Dim 19 Journée du Conservatoire de l'Outillage du Pays des Bastides.

Tous les vendredis Marché de Producteurs (volailles, pain, pâtisseries, fruits, légumes, confitures, produits laitiers, vins, plantes...) de 16h à 20h au village à Salvagnac.

Tous les dimanches du 10 Octobre au 24 Avril : **Concours de belote** à 21h00, salle du billard à Salvagnac.

Conservatoire de l'Outillage du Pays des Bastides « les Barrières » Salvagnac

Ouvert de mi-juin à mi-septembre de 14h30 à 18h00
Ouvert hors saison sur rendez-vous.

Contact : 05 63 33 55 07
ou 06 86 79 87 72

Conservatoire de l'Outillage du Pays des Bastides La Sauzière Saint Jean

Uniquement sur Rendez-vous.

Contact : 05 63 33 54 17
ou 06 25 13 23 57

Courriel : contact@copb8I.fr



Le Blason de salvagnac au plafond de la salle des Etats Albigeois.

La salle des Etats Albigeois à la Mairie d'Albi Les armoiries de Salvagnac

L'hôtel de ville d'Albi, hôtel particulier du XVII^e siècle acheté par la ville en 1728, comprend au premier étage une salle dite des « Etats Albigeois ». Elle sert aujourd'hui de cadre pour la célébration des mariages, les réunions du conseil municipal et l'accueil des personnalités.

Le plafond de la salle a été décoré en 1742 par le peintre albigeois Prades, chargé de la réalisation du décor reproduisant les écus des principales autorités civiles et religieuses de l'ancien comté d'Albi.

Peints sur la face verticale des poutres, on trouve les armes du royaume et de la province du Languedoc, la viguerie* d'Albi, les chapitres de la cathédrale Sainte Cécile et de la collégiale Saint-Salvi, le chapitre collégial de Gaillac, l'abbaye de Candeil, l'archevêque de la Croix de Castres et les 19 villes principales de la

judicature ** qui étaient représentées à l'assemblée. Salvagnac faisait partie de ces 19 villes. Le blason ainsi représenté est décrit de la manière suivante dans l'annuaire des communes du Tarn (Archives et patrimoine - 1990) :

« D'azur à une tour crénelée de 4 créneaux d'argent, au chef de gueules chargé d'une croix de Toulouse d'or. » (la tour est sur fond azur et la croix sur fond rouge)
Autres communes du Tarn dont le blason porte la croix de Toulouse : Arthès, Cahuzac sur Vère, Cordes, Lavaur, Lisle sur Tarn, Marssac sur Tarn, Rabastens, Senouillac, Verdalle.

Yves Raymond

*Viguerie : Dans le midi de la France au Moyen Âge, juridiction du viguier, délégué d'un comte, puis du Roi pour la basse justice.

**Judicature : Etat, charge de juge. Ces villes disposaient d'un juge et pouvaient donc administrer la justice.



Françoise, Albigeoise âgée de 19 ans, est arrivée à Salvagnac début juin 1978 pour y épouser Roland Balaran.

Après la naissance de ses deux premiers garçons en 1980 et en 1982,

Bonne retraite Françoise

elle est entrée en septembre 1984 au service de l'école publique à titre d'assistante spécialisée des écoles maternelles. Titularisée en 1985, elle assurera ses fonctions jusqu'au 8 décembre 2010, jour de son départ à la retraite, avec compétence, disponibilité et dévouement, appréciée par les enseignants et estimée par les enfants. A la question : « comment allez-vous occuper votre retraite ? », elle répond : « j'aime beaucoup le

bricolage, le jardinage, la cueillette des champignons et la lecture. J'aimerais aussi rejoindre une association caritative et en particulier les restos du Cœur afin de me rendre utile au service des personnes en difficulté. Je souhaiterais que mes enfants soient rapidement « papas » afin que je puisse assurer la garde de mes petits enfants ».

Bonne retraite, bien méritée à Françoise et que tous ses vœux se réalisent.

Michèle Cornac

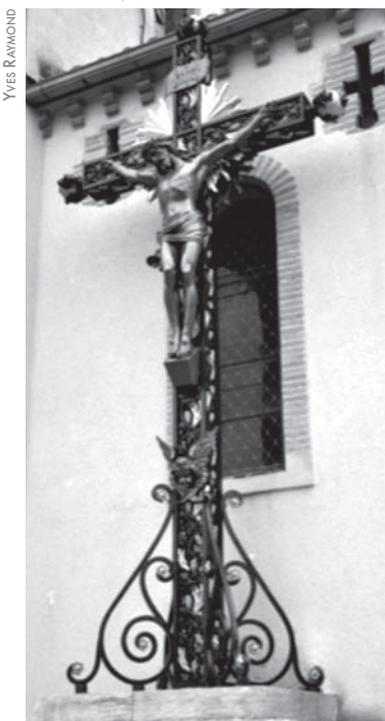
Les statues extérieures de l'église Notre Dame rénovées

Deux statues, une « Vierge Immaculée » et un « Christ en Croix » ornent depuis la fin du XIX^e siècle, ou le début du XX^e, la façade de l'église Notre Dame, de chaque côté de l'entrée principale.

Les statues, badigeonnées de blanc crème il y a plusieurs années, probablement pour cacher l'œuvre du temps, réclamaient quelques soins. Comme première action, Roger Blanc a sablé puis nettoyé la statue du Christ et la croix. Il est apparu lors de cette opération que la croix était originellement verte avec des dorures sur les motifs de grappes de raisins et de rosaces. Il a donc été décidé de lui redonner son lustre premier. Dans le même temps une commande était passée aux Laqueurs Occitans de Saint Sulpice, qui avaient en 2004 rénové la Marianne, pour repeindre les deux statues. Le sablage de la Vierge se révélant délicat, c'est l'entreprise qui s'en est chargé.

Le démontage et le remontage des deux statues et leur transport vers et depuis Saint Sulpice ont été réalisés par Gérard Maurel et Alain Barreau, avec l'aide gracieuse des moyens de manutention de la coopérative de blé de Salvagnac, ainsi que ceux de l'entreprise Carme TP.

Le Christ a été remonté mi-octobre après que la croix ait été repeinte comme à l'origine par Roger Blanc. La Vierge a été remontée sur son socle fin novembre.



La statue de la Vierge (n°13 - Immaculée manteau ouvert a été fondue aux forges de Tusey (Meuse), (Louis Gasne fondeur), celles-là même qui ont fabriqué la statue de la République, la Marianne, qui trône à l'entrée des allées Jean Jaurès. Les forges de Tusey, devenues Les fonderies de Vaucouleurs, ont fermé définitivement en 1963. On peut malgré tout consulter les catalogues de l'époque qui sont disponibles sur le

site Internet : www.e-monumen.net. (Catalogue de la fonderie mis en ligne sur la base de données de la fonte d'art, accès Volumen).

Le Christ est l'œuvre des fonderies Brousseval qui existent toujours. Malheureusement, rachetées en 1928 elles ne fabriquent plus d'objets religieux, et les catalogues ont disparu. Une statue du Christ en Croix parfaitement identique, et venant de la même fonderie est implantée en façade de l'église de Saint Urcisse, mais la croix est différente.

Si un lecteur, ou une lectrice, possédait dans ses archives personnelles des renseignements sur ces statues, nous serions très intéressés de les consulter ou les reproduire afin d'enrichir notre connaissance du patrimoine de la commune. Connaissance qui est aussi souvent très utile pour motiver un classement à l'inventaire des monuments historiques de la commune. Merci, donc, d'avance à toute personne qui pourra nous aider.

Yves Raymond



Bon Voisinage en milieu rural La nouvelle Charte signée!

Depuis quelques années, le mode d'occupation du territoire s'est profondément modifié : de plus en plus de nouveaux habitants s'installent en milieu rural, soucieux du confort d'une vie à l'écart de la ville. Cette mutation de nos campagnes amène une nouvelle dynamique et implique un nouvel équilibre. Ainsi, en 2006, les Jeunes Agriculteurs du Tarn, l'Association des Maires et la Chambre d'Agriculture ont signé ensemble une Charte de Bon Voisinage départementale. Cette Charte faisait le point sur les avantages et les inconvénients de la vie à la campagne, et, surtout, elle permettait d'ouvrir le dialogue entre les agriculteurs et leurs voisins ou nouveaux voisins afin de favoriser l'harmonie entre les différents occupants des zones rurales.

Depuis cette date, JA81 et plus particulièrement le groupe environnement a continué de travailler sur cette Charte afin d'y intégrer les nouvelles problématiques des agriculteurs. Ce travail a abouti à une nouvelle version dans laquelle nous proposons, par exemple, de former nos délégués structure, présents dans chaque commune, à l'urbanisme afin qu'ils puissent être le lien local entre la municipalité et le monde agricole lors de la mise en place de différents plans d'urbanisme.

Ainsi, mercredi 3 novembre dernier, Jeunes Agriculteurs du Tarn a organisé la signature de la nouvelle Charte de Bon Voisinage en milieu rural. Après différentes interventions de maires ou jeunes agriculteurs sur l'urbanisation, le mitage agricole, le rôle de chaque occupant d'un territoire, la nouvelle version de la Charte a été signée par Sylvain Fernandez, Président de l'association des maires et des élus du Tarn, Cédric Carcenac, Président des Jeunes Agriculteurs du Tarn, Alain Bou, Président de la Chambre d'Agriculture du Tarn et Mme Pierrot, Préfète du Tarn. L'objectif poursuivi dans le cadre de cette charte reste de sensibiliser les nouveaux arrivants aux réalités de la vie à la campagne et de présenter la profession agricole, ses contraintes et ses engagements afin que soit assurée, dans le respect de chacun, l'utilisation partagée du milieu rural. Ainsi, outre certaines règles fondamentales de la réglementation en vigueur, cette nouvelle version rappelle le

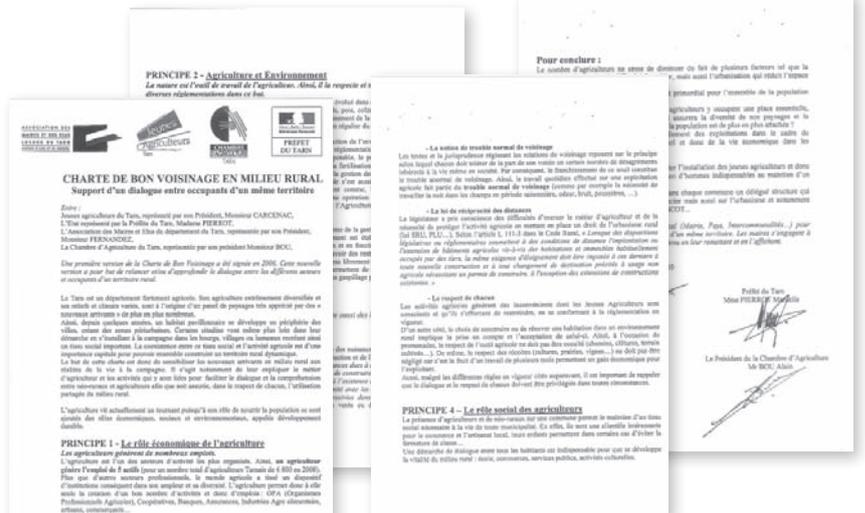
rôle majeur de l'agriculture dans l'économie locale, dans le maintien du tissu rural et dans son action de préservation de l'environnement. Mais surtout elle rappelle qu'il nous faut travailler ensemble pour mieux organiser et gérer l'urbanisation de demain. La concertation entre les différents acteurs, est indispensable.

Le Tarn étant un département très diversifié, les problématiques ne sont pas les mêmes sur les différents cantons. Aussi, ce sera à chaque canton JA de travailler avec les élus pour la décliner plus localement en fonction des réalités de chaque territoire. L'objectif final serait que chaque habitant d'une commune puisse avoir connaissance de cette charte, ceci grâce à la diffusion par l'affichage en mairie ou lors de l'accueil des nouveaux arrivés ou encore lors de demandes de CU ou de permis de construire.

Cette signature était donc une première étape à un travail plus général sur tout le département. Prochainement, un responsable pourra reprendre ce dossier afin de le faire vivre sur le département que ce soit avec les élus de chaque commune mais aussi avec les notaires qui sont, pour certains, réceptifs à cette démarche et avec les fédérations de propriétaires puisque l'association des maires nous a proposé de travailler avec eux afin que les locataires soient aussi informés de l'existence de cette charte.

Jeunes agriculteurs du Tarn.

Contact : JA 81. 96, rue des Agriculteurs.
81000 Albi Cedex 9
Tel : 05.63.48.83.68. Fax : 05.63.48.84.34.
www.ja81.fr





ASSOCIATION DES
MAIRES ET DES ELUS
LOCAUX DU TARN
AGENCE D'AIDE ET DE CONSEIL



Jeunes
Agriculteurs
Tarn

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
TARN



CHARTRE DE BON VOISINAGE EN MILIEU RURAL

Support d'un dialogue entre occupants d'un même territoire

Entre :

Jeunes agriculteurs du Tarn, représenté par son Président, Monsieur CARCENAC,
L'Etat représenté par la Préfète du Tarn, Madame PIERROT,
L'Association des Maires et Elus du département du Tarn, représentée par son Président,
Monsieur FERNANDEZ,
La Chambre d'Agriculture du Tarn, représentée par son président Monsieur BOU,

Une première version de la Charte de Bon Voisinage a été signée en 2006. Cette nouvelle version a pour but de relancer et/ou d'approfondir le dialogue entre les différents acteurs et occupants d'un territoire rural.

Le Tarn est un département fortement agricole. Son agriculture extrêmement diversifiée et ses reliefs et climats variés, sont à l'origine d'un panel de paysages très apprécié par des « nouveaux arrivants » de plus en plus nombreux.

Ainsi, depuis quelques années, un habitat pavillonnaire se développe en périphérie des villes, créant des zones périurbaines. Certains citadins vont même plus loin dans leur démarche en s'installant à la campagne dans les bourgs, villages ou hameaux recréant ainsi un tissu social important. La coexistence entre ce tissu social et l'activité agricole est d'une importance capitale pour pouvoir ensemble construire un territoire rural dynamique.

Le but de cette charte est donc de sensibiliser les nouveaux arrivants en milieu rural aux réalités de la vie à la campagne. Il s'agit notamment de leur expliquer le métier d'agriculteur et les activités qui y sont liées pour faciliter le dialogue et la compréhension entre néo-ruraux et agriculteurs afin que soit assurée, dans le respect de chacun, l'utilisation partagée du milieu rural.

L'agriculture vit actuellement un tournant puisqu'à son rôle de nourrir la population se sont ajoutés des rôles économiques, sociaux et environnementaux, appelés développement durable.

PRINCIPE 1 - Le rôle économique de l'agriculture

Les agriculteurs génèrent de nombreux emplois.

L'agriculture est l'un des secteurs d'activité les plus organisés. Ainsi, **un agriculteur génère l'emploi de 5 actifs** (pour un nombre total d'agriculteurs Tarnais de 6 800 en 2008). Plus que d'autres secteurs professionnels, le monde agricole a tissé un dispositif d'institutions conséquent dans son ampleur et sa diversité. L'agriculture permet donc à elle seule la création d'un bon nombre d'activités et donc d'emplois : OPA (Organismes Professionnels Agricoles), Coopératives, Banques, Assurances, Industries Agro alimentaire, artisans, commerçants...



PRINCIPE 2 - Agriculture et Environnement

La nature est l'outil de travail de l'agriculteur. Ainsi, il la respecte et suit diverses réglementations dans ce but.

L'agriculture a un rôle environnemental primordial et a beaucoup évolué dans ce domaine. En effet, le développement du nombre de nos cultures (blé, maïs, pois, colza, tournesol, soja...) associé au développement de l'irrigation génère un accroissement de la biodiversité (végétale, animale...). Cette biodiversité est le résultat d'un entretien régulier du paysage par l'agriculteur.

Les professionnels agricoles respectent diverses mesures de protection de l'environnement prises par la réglementation européenne et approfondies par la réglementation nationale comme la mise en place de Zones protégées de captage d'eau potable, le projet Natura 2000, le Contrat de Rivières ou la Directive Nitrates (raisonner la fertilisation, limiter les apports d'effluents, respecter les conditions d'épandage, adapter la gestion des terres ...). De plus, dans différents secteurs du Tarn, la profession agricole s'est aussi engagée à réaliser des mesures spécifiques en faveur de l'environnement comme, le PMPOA (Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole), une opération Fertimieux, l'Agriculture Raisonnée et les exploitations FARRE (Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement)...

Pour illustrer ces pratiques, il peut être intéressant d'aborder le thème de la gestion de l'eau qui est de plus en plus raisonnée. Un programme de prélèvement est établi dans les différentes régions agricoles en concertation avec l'administration et en fonction de l'état des ressources. Les volumes prélevés sont enregistrés. Il peut y avoir des restrictions, par exemple lors de période de sécheresse. L'agriculteur ne prélève pas librement au vu et au sus des autres usagers. D'autre part, des outils technologiques permettent de réaliser une irrigation de précision, c'est à dire apporter des quantités d'eau sans gaspillage pour le strict besoin des cultures et en tenant compte des conditions climatiques.

PRINCIPE 3 - Quelques règles déjà établies

L'agriculteur suit beaucoup de réglementations mais il existe aussi des lois qui permettent de le protéger dans son activité professionnelle.

- Le principe d'antériorité

Il est important de rappeler que toute activité économique génère des nuisances. Ainsi, en matière d'habitation, selon l'article L. 112-16 du code de la construction et de l'habitation : *« les dommages causés aux occupants d'un bâtiment par des nuisances dues à des activités agricoles... n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire afférent au bâtiment exposé à ces nuisances, a été demandé postérieurement à l'existence des activités les occasionnant dès lors que ces activités s'exercent en conformité avec les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur et qu'elles sont poursuivies dans les mêmes conditions »*. Ce principe s'applique également en matière de vente ou de locations d'immeubles.



- La notion de trouble normal de voisinage

Les textes et la jurisprudence régissant les relations de voisinage reposent sur le principe selon lequel chacun doit tolérer de la part de son voisin un certain nombre de désagréments inhérents à la vie même en société. Par conséquent, le franchissement de ce seuil constitue le trouble anormal de voisinage. Ainsi, le travail quotidien effectué sur une exploitation agricole fait partie du **trouble normal de voisinage** (comme par exemple la nécessité de travailler la nuit dans les champs en période saisonnière, odeur, bruit, poussières, ...).

- La loi de réciprocité des distances

Le législateur a pris conscience des difficultés d'exercer le métier d'agriculteur et de la nécessité de protéger l'activité agricole en mettant en place un droit de l'urbanisme rural (loi SRU, PLU...). Selon l'article L 111-3 dans le Code Rural, « *Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction et à tout changement de destination précités à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes.* »

- Le respect de chacun

Les activités agricoles génèrent des inconvénients dont les Jeunes Agriculteurs sont conscients et qu'ils s'efforcent de restreindre, en se conformant à la réglementation en vigueur.

D'un autre côté, le choix de construire ou de rénover une habitation dans un environnement rural implique la prise en compte et l'acceptation de celui-ci. Ainsi, à l'occasion de promenades, le respect de l'outil agricole ne doit pas être occulté (chemins, clôtures, terrain cultivés...). De même, le respect des récoltes (cultures, prairies, vignes...) ne doit pas être négligé car c'est le fruit d'un travail de plusieurs mois permettant un gain économique pour l'exploitant.

Aussi, malgré les différentes règles en vigueur citée auparavant, il est important de rappeler que le dialogue et le respect de chacun doivent être privilégiés dans toutes circonstances.

PRINCIPE 4 – Le rôle social des agriculteurs

La présence d'agriculteurs et de néo-ruraux sur une commune permet le maintien d'un tissu social nécessaire à la vie de toute municipalité. En effet, ils sont une clientèle intéressante pour le commerce et l'artisanat local, leurs enfants permettent dans certains cas d'éviter la fermeture de classe...

Une démarche de dialogue entre tous les habitants est indispensable pour que se développe la vitalité du milieu rural : école, commerces, services publics, activités culturelles.



Pour conclure :

Le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer du fait de plusieurs facteurs tel que la spéculation du foncier, la difficulté du métier, mais aussi l'urbanisation qui réduit l'espace agricole...

Pourtant, maintenir une activité agricole est primordial pour l'ensemble de la population pour deux raisons :

- l'occupation du territoire. Les agriculteurs y occupent une place essentielle, mais si leur effectif se réduit encore, qui assurera la diversité de nos paysages et la valorisation des produits du terroir auxquels la population est de plus en plus attachée ?
- conditions même du renouvellement des exploitations dans le cadre du déroulement du cycle de vie professionnel et donc de la vie économique dans les communes.

Nous devons travailler ensemble pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et donc permettre le renouvellement d'une génération d'hommes indispensables au maintien d'un territoire respectueux de l'environnement.

Ainsi, Jeunes Agriculteurs du Tarn a élu dans chaque commune un délégué structure qui pourra être au centre des débats sur le foncier mais aussi sur l'urbanisme et notamment intervenir lors de la mise en place de PLU, SCOT...

Cette Charte sera un outil de travail local (Mairie, Pays, Intercommunalités...) pour améliorer les relations entre les occupants d'un même territoire. Les maires s'engagent à informer les nouveaux arrivants de son contenu en leur remettant et en l'affichant.

Fait à Gaillac, le 03 novembre 2010

Le Président des Jeunes Agriculteurs du Tarn,
Mr CARCENAC Cédric

Préfet du Tarn
Mme PIERROT Marcelle

Le président de l'Association des Maires
Mr FERNANDEZ Sylvain

Le Président de la Chambre d'Agriculture
Mr BOU Alain

Portrait

Ancien maire et conseiller municipal de Salvagnac, Bernard BOULZE a été élu conseiller régional en mars 2010.

Midi-Pyrénées est l'une des 26 Régions que compte la France (22 en métropole et 4 en outre-mer). Le découpage du territoire en régions remonte aux années 50. La région est administrée par une assemblée régionale composée de 91 conseillers régionaux. Le président de l'assemblée en exercice est Martin Malvy (PS)

Bernard Boulze représente la Région Midi-Pyrénées dans plusieurs conseils d'administration :

- > Association Midi-Pyrénées Europe (représentation de la région à Bruxelles)
- > Agence régionale pour l'environnement (ARPE)

- > Lycée Las Cases de Lavour
- > Lycée Saint Joseph de Gaillac
- > Lycée agricole de Fonlabour/Flamarens.

Il participe également à la commission d'attribution pour le département du Tarn des subventions du fond régional d'intervention et des manifestations diverses. En 2010, deux associations salvagnacoises ont été attributaires : L'auto cross et Places en fête.

Vous pouvez joindre Bernard Boulze au 06 82 19 28 49 ou par courriel : boulzeb@yahoo.fr. Informations sur le Conseil régional et la région : www.midipyrenees.fr.

*FEDER : Fonds Européen de Développement Régional.

**FSE : Fonds Social Européen.

***FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



Au sein de l'institution régionale Bernard Boulze siège dans différents organismes :

- > Membre de la commission d'appel d'offres (marchés public de la région et des organismes rattachés)
- > Membre de la commission Prospectives, évaluation et concertation citoyenne. (Préparation des schémas directeurs pour l'avenir de notre région)
- > Membre de la commission Europe et coopération décentralisée. (Cette commission propose les attributions des fonds européens : Subventions FEDER*, FSE**, FEADER***)

DR



Une partie de l'équipe avec à de gauche à droite Jean Claude Szymoniak, Annette Ramboz, Jacques Gignac et Salima Kebir

Les restos du cœur ont ouvert un centre à Salvagnac

Un nouveau centre « des Restos du Cœur » a ouvert ses portes à Salvagnac le 6 décembre

dernier. Il est situé au sous-sol du bâtiment de la communauté de communes aux Sourigous. Le responsable du centre est Jacques Dignac, déjà en charge des centres de Saint Sulpice et Monclar de Quercy. Pour lui, il s'agit d'une création. Il est fait appel à toutes les bonnes volontés pour relayer ce message, et inciter les personnes en difficulté à contacter l'antenne qui sera tenue par Salima Kebir. Salima est une jeune femme dynamique au contact franc et direct. Agée de trente ans elle est maman d'un garçon de six ans et d'une petite fille de vingt et un mois. Elle habite Montgaillard depuis 2008. Assistante de gestion de formation, elle est actuellement en congé parental et nous explique comment elle est entrée aux Restos du cœur: «à la fin de mes études, me trouvant en recherche d'emploi, j'ai voulu utiliser ce

temps d'inaction en le consacrant aux autres, d'où mon inscription aux restos du cœur à Toulouse en 2004. Depuis je n'ai pas décroché. J'ai déménagé avec ma famille en 2008 pour Montgaillard. J'ai intégré le centre des restos de Monclar de Quercy et maintenant je suis très heureuse d'ouvrir ce centre en pays salvagnacois avec Jacques Dignac».

Salima Kebir, épaulée par plusieurs bénévoles de la commune et du canton, assure l'accueil et la distribution tous les vendredis de 10h à 11h30.

L'objectif de l'équipe est de joindre des personnes qui jusqu'à présent ne viennent pas ou peu dans les centres des Restos situés en zone urbaine. Il s'agit de personnes isolées en campagne, ayant de très faibles ressources et ne pouvant pas se déplacer, ou ne souhaitant pas montrer leur détresse. Une solution de portage de repas à domicile est expérimentée en plus de la distribution classique pour les personnes accueillies qui peuvent se rendre sur place. Au cours des visites, une aide complémentaire adaptée sera proposée, si le besoin s'en fait sentir.

Pour contacter le centre : Salima Kebir au 05.63.34.63.62 ou 06.22.22.80.60

Yves Raymond



Les Dragons s'enflamment !

Le Dragon Basket Club Salvagnac se porte bien. Fort de sa soixantaine d'adhérents et de son école de basket, il défend avec brio les couleurs de notre village. Il s'attache surtout à promouvoir une éthique et des valeurs hélas trop souvent absentes des terrains d'affrontement du sport professionnel.

Le respect de soi, de l'adversaire, de l'arbitre, du rythme et des capacités des enfants nous permettent de proposer des entraînements au cours desquels ils s'amuse et apprennent à aimer pratiquer le Basket Ball au sein d'un groupe où ils sont écoutés et où ils jouent quels que soient leurs

niveaux et capacités initiales. Avec 460 000 licenciés, le Basket Ball est le deuxième sport collectif en France, les résultats de nos équipes de jeunes nous placent dans les trions de tête : Européen en garçons et Mondial en filles.

Et le Basket Salvagnacois me direz-vous, comment se situe-t-il dans ce contexte relevé ? Notre équipe Avenir (6/8 ans) s'est fort bien comportée dans le cadre des plateaux qui lui ont été proposés. Elle termine première ex-æquo en Prati-quants et deuxième en Débutants. Nos Espoirs mixtes (9/10 ans) ont eu un parcours difficile face à des équipes plus confirmées. Les Salvagnacois l'ont emporté face à Rabastens. Les Minimes filles (13/14 ans) terminent troisième de la première phase inter départementale.

Les Benjamins (11/12 ans - seule équipe mixte de la région Midi-Pyrénées) terminent premier ex-æquo du championnat inter départemental première phase avec une seule défaite



Les Espoirs

(-3 points devant Roquecourbe) et une défaite par forfait (impossibilité de se rendre à Millau).

Félicitations à tout ce petit monde et spécialement à Heimer Asher qui est venu rejoindre l'équipe d'encadrement, sans oublier notre incontournable équipe Loisirs (15/64 ans - mixte) qui fait trembler tous ses adversaires (surtout lors de la troisième mi-temps).

Les Dragons vous souhaitent beaucoup d'adresse et des paniers bien garnis pour 2011.

Jean Jacques DULAC



Les Benjamins

Quoi de neuf a la bibliothèque ?

En novembre, le changement de fonds :

Une partie du fonds a été renouvelée, 380 livres adultes et 210 livres enfants.

Un accent a été mis sur les bandes dessinées adultes, forte demande de nos lecteurs.

Venez découvrir les nouveautés.



Les bénévoles en plein travail

Pendant le marché de Noël :

La bibliothèque avec l'association ELANS a proposé des activités aux enfants après leur rencontre avec le Père Noël, en attendant la calèche et

après leur petit tour dans le village. Plus de 100 enfants ont pu profiter de ces animations.

Coups de pinceau sur l'Espace Jeunesse:

Profitant des vacances de Noël, un petit groupe de bénévoles de la bibliothèque, armés de bonne volonté, d'initiative, de pinceaux et surtout d'huile de coudé a redécouvert le coin des enfants. Espérons que nos petits apprécieront ce changement.



GILBERT GAMBAZZA

Bonne visite à tous et Bonne Année 2011

Georgette Gambazza



L'équipe des bénévoles de la semaine autour de Georgette Gambazza.

YVES RAYMOND



Excellente fin de saison pour l'Auto Cross Salvagnacois

La saison 2010 s'est terminée à la salle omnisports de Salvagnac le 30 octobre par l'assemblée générale du challenge interrégional Sud UFO-LEP. Clôturée par la remise des prix du challenge, l'assemblée s'est achevée par une soirée conviviale. L'événement a rassemblé deux cent cinquante personnes venant de la Drôme, du Vaucluse, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales, de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute Garonne, du Lot, de l'Aveyron, et du Tarn.

Dans les sept catégories que compte ce challenge, les pilotes du club Salvagnacois remportent trois podiums : Pierre Bounes, Ieren Cross Kart et David Diaco, 1^{er} en Tourisme 1400. Le troisième podium revient à Sébastien Fauré, 1^{er} en Buggy. Le club compte également onze pilotes placés. En Proto, Aurélie Diaco et Cédric Heaggy, 2^{èmes}; en Cross Kart, Anthony Tarroux, 5^{ème}, et Thomas Savignac, 11^{ème}; en Tourisme 1600, Frédéric Bauer, 6^{ème}, et José Gomez,

8^{ème}; en Buggy, Franck Fusté, 3^{ème}, Frédéric Issart, 6^{ème}, Julien Claverie, 8^{ème}, et enfin Cyril Diaco, 9^{ème}. En tourisme 2000, Emmanuel Nougayrede se place 9^{ème}. Au total, quinze Salvagnacois se placent dans le Top 10 du challenge UFOLEP.

En Sprint Car D3 FFSA (Fédération Française du Sport Automobile), Nicolas Rouillard gagne le challenge CORAC (Challenge des Organismes Réunis d'Auto Cross) et le SEAC (Sud Est Auto Cross) et Galien Viala (le plus jeune pilote du club qui vient d'avoir 16 ans), se classe 6^e. Julien Prieur remporte la coupe CORAC en Sprint Car D2, Gwenaëlle Fontanier participe au podium du Sprint Car DI Féminine, et Emmanuel Nougayrede se classe 1^{er} au CORAC en Tourisme libre avec sa Lancia. On retiendra également, que Nicolas Rouillard était copilote de son père, Patrick, sur la Mitsubishi qui a remporté de haute lutte le 25e rallye des Côtes du Tarn cette année. Du côté des effectifs, le club Salvagnacois compte 83 membres (38 licenciés UFOLEP, et 45 cartes d'adhérents). Lors des épreuves de la saison qui se termine, on a noté moins d'engagés et moins de spectateurs. La chaleur du mois d'août, et les vacances y sont sans

doute pour quelque chose. Toutefois, grâce à une bonne organisation et une gestion rigoureuse associées à des partenaires financiers et des sponsors fidèles, les comptes des manifestations ont été clos en équilibre. Le bureau adresse toutes ses félicitations aux pi-



La remise des prix à l'issue de Championnat National Auto Cross et Sprint car des 21 et 22 août 2010

lotes, ainsi qu'un grand remerciement aux bénévoles et aux spectateurs présents sur le circuit des Planets à Saint Pierre en 2010. Il ne faut pas oublier les Officiels, les commissaires et les piliers de l'équipe, avec une mention toute particulière pour Alain Barthe, Christian Espic, François Ferrié, et Georges Vialard qui tout au long de l'année ont assuré leurs fonctions sur les bords de piste d'auto cross en UFOLEP et FFSA, lors des différents rallyes et sur le circuit d'Albi.

Pour la saison 2011, le championnat national FFSA aura lieu aux Planets les 2 et 3 juillet et l'épreuve comptant pour le challenge Sud UFOLEP se déroulera le 24 juillet.

Toute l'équipe de l'Auto Cross Salvagnacois vous souhaite une bonne et heureuse année 2011, et vous donne rendez vous sur le circuit des Planets.

Le président, Jean Pierre Julia



Les dirigeants de clubs et du challenge Ufolep lors de la soirée du 30 octobre

Des nouvelles du Rives du Tescou Football Club

Une nouvelle saison a commencé en septembre.

Cette nouvelle « aventure » s'annonce plus délicate que les années précédentes pour plusieurs raisons :

- > difficulté de trouver des bénévoles pour s'occuper des équipes de jeunes,
- > diminution du nombre de licenciés dans les catégories de jeunes,
- > effectifs tout juste suffisants pour constituer deux équipes seniors.

Malgré cela, les dirigeants en place continuent d'œuvrer afin que la pratique du football soit possible sur notre canton.

L'équipe fanion, les Seniors I, a

effectué un début de saison remarquable avant d'essuyer deux revers cinglants lors des dernières rencontres.

Le doute et la démobilisation sont nos pires ennemis dans ce genre de situation, mais je veux croire, en tant que Président, à l'opiniâtreté et la solidarité de ce groupe pour poursuivre la saison dans un contexte favorable à l'amélioration de nos résultats.

L'Écho du Tescou me permet de lancer un appel à la population et je vous invite :

- > à intégrer l'équipe associative de notre club,
- > à participer à notre prochain loto

le dimanche 13 février à 15h00 à la salle polyvalente de Salvagnac,

- > à consulter l'affichage réalisé dans les villages du canton afin de connaître les dates des rencontres seniors,
- > à recevoir chaleureusement le calendrier du club qui sera prochainement distribué,
- > à vous inscrire en tant que joueur pour compléter nos effectifs.

Dans l'attente de vous rencontrer à l'une de ces occasions, je vous adresse, au nom de tous les membres du club, mes meilleurs vœux pour cette année 2011.

Olivier Lecomte



Le Marché de Noël

Cette année encore, le soleil était au rendez vous pour la venue du Père Noël à Salvagnac.

Le dimanche 19, dès 8 h, une trentaine d'exposants s'affairait déjà pour installer leurs stands. Comme d'habitude, une place était réservée aux enfants. C'est à 10 h que l'on vit apparaître le Père Noël. Une centaine d'enfants a profité de la balade autour du village, les plus petits étaient accompagnés des parents. Et c'est vers 13 heures, que Père Noël, cocher et chevaux prirent un repos bien mérité. Pour faire patienter tout ce petit monde, l'association ELANS avait élu domicile à la bibliothèque et proposait des activités (de Noël bien sur !) pour le plus grand plaisir des enfants.



Cette agréable matinée s'est terminée par le verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Depuis la mise en place des marchés de Noël, les Salvagnacois Britanniques reversent les bénéfices de leurs ventes à la Commission Communale de



l'Action Sociale de Salvagnac.

Cette année, ils ont reversé 641 € et l'Association des Commerçants 170 €. Ce sont donc 811 € qui vont permettre au CCAS d'améliorer des actions auprès des personnes en difficulté sociale.

**Un grand merci à Tous.
Rendez vous à l'année prochaine.**

Georgette Gambazza

Le Club des Aînés

Pourquoi attendre d'être à la retraite pour nous rejoindre ?!

Vous êtes libre le mercredi après midi ? Alors venez participer, salle Caraven Cachin (ex salle du billard) à des activités récréatives : scrabble, belote, etc., ou tout simplement passer un bon moment de détente et de convivialité autour d'un bon goûter.

Adhérer au Club n'est pas signer une charte de vieillesse, au contraire beaucoup d'activités culturelles sont plus accessibles en groupe ; participer à des conférences, aller au théâtre, découvrir les environs, sont des projets dynamiques, on y pense avant, on en discute après, on approfondit les différents thèmes abordés.

C'est une ouverture vers les autres et le monde qui nous entoure, un enrichissement certain dans l'amitié et la bonne humeur.

Pour démarrer nous proposons une sortie à Montauban le 15 mars: « spectacle de chant et danses, musiques du Mexique et des Andes ». Inscrivez-vous rapidement.

Nous invitons donc toutes les personnes intéressées à nous rejoindre pour élaborer un planning de manifestations diverses, tenant compte des affinités de chacun pour profiter de notre âge dans la bonne humeur et la convivialité.

Adhésion annuelle : 10€.

Contact : 05.63.33.50.24 (Joseph)
ou 05.63.40.55.08 (Eliane).

Michèle CORNAC et Colette DELERIS



La résidence « le Hameau de Plaisance » est en service

L'association MAPAPS* gère plusieurs services destinés aux personnes âgées :

- > la maison de retraite (EHPAD**) d'une capacité de 80 lits + 2 accueils temporaires. Elle comporte une unité Alzheimer ouverte en 2010.
- > les unités de vie pour handicapés vieillissants (24 lits).

En 2009, elle élargit ses prestations en créant les services à la personne (portage de repas (6€90), petit bricolage, formalités administratives et 6 autres services).

L'année 2010 a vu la construction de la résidence services le « Hameau de Plaisance » destinée aux personnes âgées valides. Cette structure ouverte depuis le 1er novembre offre des services de qualité comme en témoignent les premiers résidents.



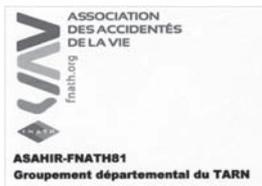
Ainsi, un pôle gérontologique en milieu rural a vu le jour à Salvagnac. D'année en année il crée des emplois (premier employeur de la commune).

Renseignements « Résidence Séniors le Hameau de Plaisance »
Tel : 06 33 51 74 56.
cduprez.assistante@yahoo.fr.

Catherine Fermier

*MAPAPS : Maison d'Accueil pour Personnes Âgées du Pays Salvagnacois

**EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.



« Si tu prends ma place, prends mon handicap ! »



Une nouvelle réglementation pour la carte européenne de stationnement destinée aux personnes à mobilité réduite entre en vigueur. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la carte européenne de stationnement pour les personnes handicapées entre pleinement en vigueur. Les anciens macarons Grands Invalides Civil (GIC) – Grand Invalide de Guerre (GIG) ne sont plus valables. Leurs bénéficiaires doivent demander leur remplacement à la maison des personnes handicapées. Une nouvelle carte de stationnement pour personnes handicapées leur sera automatiquement accordée.

En 2005, la carte européenne de stationnement est entrée en vigueur en France. Toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou lorsque ce handicap nécessite le recours à une tierce personne dans ses déplacements peut recevoir une carte de stationnement.

Depuis 2005, les titulaires du macaron Grande invalide civil (GIC) et Grand invalide de guerre (GIG) ont pu le conserver et l'utiliser. Mais cette période transitoire se termine à la fin de l'année. Tous ceux qui en bénéficient encore doivent donc demander à la MDPH* avant le 1er janvier 2011 le remplacement de ce macaron par une carte de stationnement pour personnes handicapées.

ASAHIR** – FNATH81***

ASAHIR-FNATH81, 68 av. Colonel-Teyssier à Albi
groupement départemental du Tarn, Tél 05 63 38 18 51
fnath81@free.fr - www.fnath.org

*MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

**ASAHIR : Association Solidarité Accidentés Handicapés Invalides Retraités

***FNATH : Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés



Conservatoire de l'Outillage du Pays des Bastides

La saison s'est terminée par les Journées du Patrimoine les 18 et 19 septembre. Yvon Verlhac avait installé un stand de cardage de laine sur le parvis du conservatoire qui a eu un franc succès. Un club de voitures anciennes de Toulouse nous a rendu visite.



La forge de Joseph Pagnucco était au rendez-vous, toujours aussi attractive avec la découverte des variations de couleur de la flamme ou des points de fusion différents suivant les métaux. Que de découvertes pour tous ces pitchounets !

les gens de tout âge et de toute nationalité. Un vrai bonheur.

Grâce à la subvention du Conseil Général nous pouvons maintenant nous équiper d'un matériel informatique performant permettant la mise en réseau avec les autres musées de notre département.

Les travaux d'aménagement continuent également avec la construction des murs du hangar qui seront surmontés de bardages bois au printemps. Enfin nos outils seront à l'abri des intempéries et nous allons pouvoir « rapatrier » aux Barrières ceux qui sont en attente chez les bonnes âmes qui les hébergent si patiemment.

Bernard Villaret



BERNARD VILLARET



Le 21 septembre les enfants de l'école de Montgaillard sont venus égayer les vieux murs du musée. Ils sont tous repartis joyeux avec des petits pains en forme de souris confectionnés par M. Puech, ancien boulanger de Parisot, et des toupies en bois tournées devant eux par Yvan Barbisan.

YVES RAYMOND



La Soirée Soupe à l'Ail et Châtaignes à la Sauzière St Jean le 6 novembre a fait salle comble, il a fallu pousser les tables pour faire de la place aux danses traditionnelles rassemblant

JEAN JACQUES DULAC



Fête du Quartier St Michel

3 Octobre 2010, 13 h la foule des habitants du quartier, plus de 30 personnes, s'impatiente sur la place « Vivalette ». Une longue file d'attente s'étire devant la Marquise, le Serano, les Mounjetades, la Carbonade flamande, le Sanglier ... et les nombreuses pâtisseries et entrées concoctées amoureusement par les « Micheloises » et « Michelois ».

Il y en aura pour tout le monde car le Michelois ne badine pas avec la convivialité ; ici la fête est une institution et lorsque la cloche sonne Midi, c'est à la nuit bien avancée que le festayre rentre chez lui.

Le Drapeau conçu par Anne et Colin et brodé par Arlette et Renée, flotta sur les marmites et la fête toute la journée. Les joutes amicales égayèrent ce bel après-midi d'automne : jeux d'adresse, de force, chansons, et tir à la corde virent les Nordistes et les Sudistes s'affronter, chacun essayant de faire gagner son côté, usant de subterfuges improvisés

(arrimage de la corde et coquinerie en tout genre). Le soleil se lève sur notre beau clocher derrière nos collines du côté de chez nous, il réchauffe nos cœurs, c'est peut-être pourquoi l'ambiance et la convivialité furent au rendez-vous toute la journée, merci à vous tous pour votre participation. Nous espérons remettre ça l'année prochaine. Nos différences sont nos forces. Conjuguons-les pour que rayonne notre beau Village, porte occidentale du pays Cathare. Que vivent les quartiers et les fêtes du Salvagnacois en harmonie pour cette nouvelle année.

Jean Jacques DULAC



YVES RAYMOND

Portes ouvertes du « Jardin des Lutins » à Salvagnac

Le Samedi 6 Novembre 2010, l'équipe du Jardin des Lutins était présente pour accueillir toutes les personnes désireuses de découvrir ou de redécouvrir notre structure. Les parents, les futurs parents, les élus, et habitants du village et du canton étaient conviés à visiter les locaux du centre multi-accueil de Salvagnac, rencontrer l'équipe, découvrir notre projet pédagogique, les jeux et activités des enfants..... Cette matinée, qui a regroupé près d'une cinquantaine de personnes, s'est clôturée en toute convivialité par un verre de l'amitié. Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes, ainsi que toute l'équipe du Jardin d'enfants grâce à qui cette journée a été un véritable succès.
Pour toutes informations,



Le Jardin des Lutins

Le Jardin des LUTINS
Allées Jean Jaurès
81630 SALVAGNAC
Tel : 05 63 57 99 62
Courriel : lejardindeslutins@laposte.net

Rando Challenge départementale



Il existe une association dynamique qui ne fait pas beaucoup de bruit : Le Tescou en Marche. Une association de randonneurs plus ou moins assidus mais qui aiment se retrouver sur les chemins du Salvagnacois et des environs : huit à dix randonnées pédestres sont organisées mensuellement.

Le Tescou en Marche est affilié au CDRP (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre) qui organise chaque année diverses manifestations : Rando Occitane (1000 à 1500 participants), Rando Santé, Rando Intégration (handicapés), Rando de la Paix etc...

Le dimanche 17 avril 2011 la Rando Challenge départementale se déroulera à Salvagnac avec 250 à 350 participants attendus qui pourront admirer les superbes points de vue de notre commune.

Il s'agit d'une randonnée pédestre avec questionnaire type « jeu de piste ».

Trois niveaux de difficulté permettent à tout le monde d'y participer :

- > niveau découverte de 9 à 12 km, circuit simple et balisé
- > niveau expert de 16 à 20 km, circuit tracé sur carte et balises repères à trouver.
- > niveau super de 18 à 22 km, balises de pointage indiquées sur carte mais le tracé optimum est à déterminer par les concurrents.

Le départ aura lieu de la salle Omnisport par équipes de 2 à 4 personnes avec passage dans le village. Si la distance vous paraît un peu longue, vous pourrez toujours aider le Tescou en Marche dans l'organisation et l'accueil. Merci d'avance.

Venez nombreux marcher, respirer, participer !

Renseignements Eliane BOULZE 05.63.40.55.08
ou Bernard VILLARET 06.86.79.87.72.

Site CDRP : www.cdrp81.com ou www.ffrandonnee.fr



La Randonnée ... ça marche !



Colin Painter et Annette Cunnac exposent à Toulouse

Annette Cunnac, de retour du salon des artistes français à Paris où elle présentait un pastel, ouvrait le bal avec son exposition « Les Couleurs du Monde » au centre culturel des Mazades du 18 octobre au 19 novembre dernier. Le vernissage, le jeudi 21 octobre, permettait à de nombreux Salvagnacois et Salvagnacoises de découvrir quelques œuvres nouvelles en compagnie de ses aficionados toulousains, et des habitants de ce quartier populaire de Toulouse habitués du centre culturel. Les couleurs du monde, ce sont des pastels témoins de ses voyages, principalement en Orient, en Afrique et au cœur de son terroir natal, qui recèlent toujours autant d'émotion et de poésie.

C'était ensuite Colin Painter qui, en compagnie de son ami de jeunesse Dave Barden, présentait une exposition intitulée : « For old time's sake » (En souvenir du bon vieux temps). Les deux artistes nous entraînaient avec tout leur humour et leur verve poétique à la rencontre de la musique populaire des années 70 au travers de tableaux que la nostalgie leur a inspirés. « Ils ont toujours partagé un vif intérêt pour la musique populaire et ils ont trouvé dans ce

thème la base de leur collaboration. Chaque artiste a choisi cinq chansons, puis il a travaillé de façon indépendante en créant une œuvre qui répond à chacune des dix chansons. Ainsi les vingt œuvres réali-



YVES RAYMOND

Et tout finit par des chansons ... Vernissage de l'exposition de Colin Painter

sées ont été exposées à Toulouse avant de partir pour Newcastle-upon-Tyne, siège de l'université où Colin et Dave se sont rencontrés. Les chansons choisies ne sont pas toujours des chansons ou des enregistrements, qu'on voudrait emporter si on était naufragé sur une île déserte, mais elles ont toutes marqué la vie de l'un ou l'autre artiste ». (Extraits de la présentation d'Anne Painter). De nombreux Salvagnacois, répondant à leur invitation, avaient fait le déplacement pour assister au vernissage de l'exposition à la galerie Concha de Nazelle, nichée dans le vieux Toulouse à quelques mètres de la place du Capitole. Vernissage qui, pour l'occasion, s'est terminé en chansons, les deux artistes étant aussi, des musiciens et chanteurs de talent.

Yves Raymond

Vernissage de l'exposition d'Annette Cunnac.



YVES RAYMOND

Le Souvenir Français *par Suzanne Yates*

Rectificatif à l'article paru dans le numéro 109
Cérémonie à la mémoire de Gerard Roques en
fôret de Sivens le 21 aout 2010.



Selon des témoignages Monsieur Galdino Salandin n'était pas présent. Le corps de Gérard Roques a été ramené directement à Salvagnac dans une charrette, par Messieurs Paul Veyries et Roger Aldibert.

Inauguration du monument à la mémoire
des résistants aux Barrières (1945-46).
Photo prêtée par M. G Salandin

Après la Cérémonie au Monument aux
Morts du 11 Novembre 2010, le Souvenir
Français de Salvagnac a projeté dans la salle
Caraven Cachin un film réalisé par Suzanne
Yates, intitulé « EUX ET NOUS » essen-
tiellement basé sur les photos prises par Jules
Carbonne pendant les opérations de guerre.



PRESENTATION DU FILM
de Suzanne Yates
Réalisé avec les photos de Jules
CARBONNE

Le 11 Novembre 2010
à 18h00

SALVAGNAC
A la Grande Salle Espace Camven
Cachin (salle du Billard)

Après le démarrage des manifestations mardi à 18h
Durée 30 min

Thèmes : 11 novembre - 100 ans de la 1^{re} Guerre Mondiale
à Salvagnac - 1945 - 14 Juillet de 1945

Autres photos de Jules Carbonne et de Jules Carbonne

Plus récemment son œuvre
documentaire est devenue inspirée
par les belles photos de Jules
Carbonne, témoignage de l'histoire
militaire des opérations de son
époque d'opérations, mais les jeunes
généralistes ont pu à l'origine
trouver dans les archives de
vie des Français et la mémoire à
salvagnac.

À travers les photos de Jules
Carbonne réviser la mémoire
de notre guerre qui a vu 8
millions de morts et a touché la
population.




Du 1^{er} au 8 Mai 2011 inclus,
afin de commémorer la Victoire
de 1945, le Souvenir Français
d'Albi va présenter une partie de
l'exposition « Les Femmes dans
la Guerre » créée par le Colonel
Honoraire Claude Guy, dans la
salle des Sourigous avec l'appui
de l'association « Culture et
Tourisme »

EXPOSITION DE PHOTOS MAI 2011 : Appel à prêt de photographies

A la même période, j'organiserai pour le Souvenir Français de Salvagnac une exposition de photos sur les thèmes de « La Deuxième guerre mondiale » et « la guerre d'Algérie ». Si vous avez des photos prises entre 1939 – 1945 et pendant la guerre d'Algérie, ou même des lettres de proche et des cartes postales, pourriez-vous me les confier pour quelques jours ? Les originaux seront rendus après copie. Merci d'avance. Suzanne Yates.
Le Souvenir Français Salvagnac. Tel : 05.63.33.04.12.



Libération de Nîmes mai 1945
Photo M. Albenge



La guerre d'Algérie.
Photos prêtées par Thierry Estabes





Localz del Consulat de Salbahanac fayt l'an 1475

Dénombrement des feux du Consulat de Salvagnac

Ce document, bien que déposé aux Archives Départementales depuis 1935, demeure propriété de la commune.

Par sa lecture, on a été conduit à faire des constatations sur les lieux-dits et sur les noms propres des propriétaires des feux et à estimer avec prudence la population du Consulat au XV^e siècle.

Les noms de lieux-dits

La réécriture du dénombrement des feux étant très mauvaise, plus de 62 % des noms de lieux-dits sont quasiment illisibles ; autre difficulté, l'absence de plan cadastral à cette époque ne permet de situer avec certitude que 20% des lieux-dits. Le premier plan cadastral de la commune n'a été dressé qu'en 1836. Cependant, des lieux-dits qui existaient en 1475 sont localisables aujourd'hui sans difficultés, en voici quelques uns : « *Al Buc* » ou Le Buc avec 11 feux ; « *Batut* » ou Le Batut avec 5 feux ; « *Crespin* » avec 4 feux ; « *Daus-sio* » ou La Daussio avec 9 feux ; « *La Grézio* » ou La Gréze avec 2 feux ; « *La Chorio* » ou La Chourio avec 10 feux, aujourd'hui il n'y a plus d'habitation ; « *La Bossio* » ou La Bouysse avec 6 feux ; « *Pech Agut* » avec 9 feux, en fin « *Sourigous* » avec 7 feux.

Certains lieux dits ont vu leur nom se modifier : « *Asals* » est devenu les Alzieux, « *Costo Franseso* » Côte du Dragon, « *Guorbalh* » Gourgailhac ; « *Pech de Fauro* » Petenfaure.

On rencontre d'autres difficultés, il en est ainsi pour « *La Teulario* » car deux lieux-dits ressortent sur le cadastre de 1836 : La Tuilerie près de La Désespérade et La Tuilerie près de la route Gaillac Montauban, il s'agit de l'ancienne briqueterie de Mr Gourmanel. Il en est de même pour « *Al Clots* » avec trois lieux-dits apparaissant

toujours sur le cadastre de 1836 : le premier chemin de la Giroune, le second près de Feruc, le troisième près de l'Eglise Vieille de Saint Angel ; il est vraisemblable que c'est ce dernier qui figure dans le dénombrement, car « *Clots* » signifierait cavité ou grotte, or encore aujourd'hui, il existe à proximité de ce lieu des abris refuges souterrains.

Les noms de plusieurs églises apparaissaient dans ce dénombrement. Tout d'abord « *Sant Marti* », il s'agissait d'un hameau de 5 feux situé en proximité de l'église de Saint Martin qui se trouvait près du Tescou à l'emplacement de la station d'épuration ; l'église fut reconstruite en 1700 à la « *Cesquière* » ce qui donna le hameau de Saint-Martin de la Cesquière. La « *Cesquière* » existait en 1475 ainsi que le lieu-dit « *La Rodo* » situé tout à côté.

A « *Messenac* », dont l'église était dédiée à Saint-Pierre, trois feux ont été dénombrés. L'église se trouvait à l'époque à 300 mètres à l'Est de l'église actuelle construite à partir de 1870. On peut aujourd'hui voir ce qui reste de cette ancienne église ainsi que du presbytère attenant. Dans le trésor de l'église de Salvagnac se trouve une croix processionnelle, chef-d'œuvre d'orfèvrerie daté de 1514 provenant de Saint-Pierre de Messenac. C'était une paroisse riche.

« *Sant Angal* » Saint-Angel existait aussi, sept habitations se trouvaient à proximité de l'église qui était

située à l'endroit appelé de nos jours « *l'Eglise Vieille* ». Tout à côté, il y avait « *Sant Angelou* », le petit Saint-Angel avec une maison. De même on trouvait tout près de La Bouysse, « *Laboyso* ».

Il apparaît aussi dans ce dénombrement que des feux se trouvaient sur des paroisses extérieures au Consulat de Salvagnac : ainsi deux feux étaient situés sur la paroisse de « *Sant Jolha Le Viel* » Saint-Julien le Vieux Consulat de Puycelci et un feu à « *Sant Salvy de La Rescoste* » Consulat de Rabastens. Si 20% des lieux-dits ont pu être localisés avec une faible marge d'erreur, en revanche il est quasiment impossible de localiser 19% de lieux-dits, malgré la bonne lisibilité de leurs noms. En voici quelques exemples : « *Bar-to Redondo*, *Croutslonguo*, *Fount Del Prat*, *Lalbaredo*, *Prat Del Conto*, *Prat Long*, etc.... ». 42 lieux-dits n'ont pu ainsi être localisés. C'est regrettable pour deux d'entre eux : « *Condamino et La Moto* ». Il y avait 10 habitations à « *La Motto* » ; on peut émettre une hypothèse de localisation pour ce lieu-dit. La lecture du cadastre de 1604 et de l'article concernant le Vicomte de Monclar, nous indique qu'il possédait « *huit rases et quatre boissels de vigne à la Motto et à la Vigne Redonde* » ; or la terrain de la « *Vigne Redonde* » est occupé aujourd'hui par la maison de Jean-Marc et Sylvie Vignolle, ce terrain est en forme de motte, à « *La Motto* » c'est substitué le nom de « *Vigne Redonde* ». En ce qui concerne « *Condamino* » qui regroupait 13 feux, il convient de préciser qu'une « *Condamino* » était le nom que l'on donnait aux terres de la réserve seigneuriale. La réserve seigneuriale rassemblait les terres qui appartenaient

en propre au Seigneur, ce dernier les mettant à la disposition de tenanciers moyennant une redevance. Ces terres de bonne qualité se trouvaient souvent à proximité du Château. On ne peut savoir où se trouvait avec certitude cette « *Condamino* », toutefois il est possible d'envisager sa localisation en s'intéressant aux propriétés de « *Peiro Guisart* » ce qui sera fait ultérieurement.

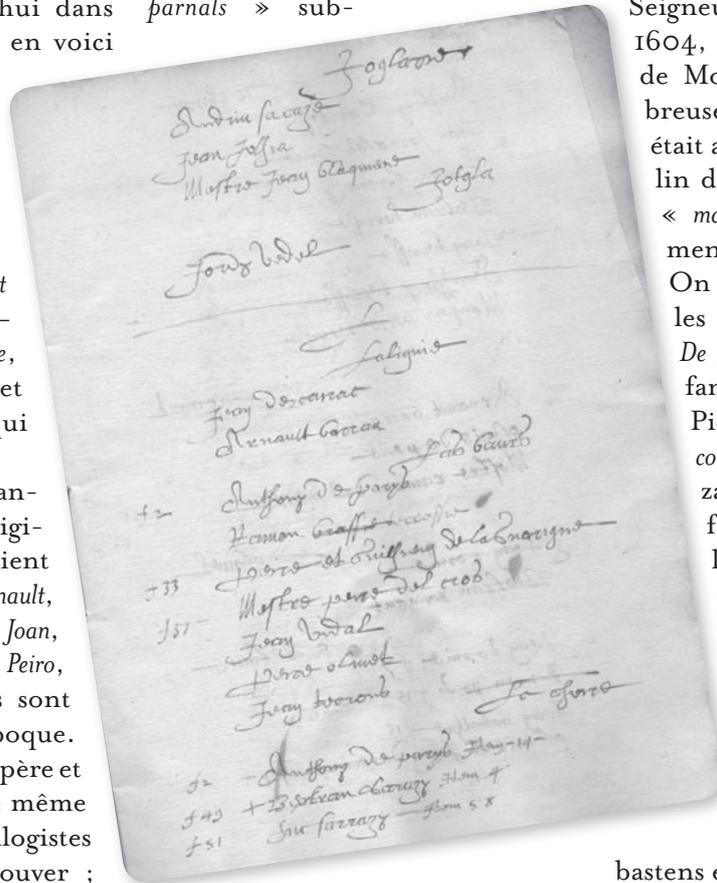
Les noms propres des propriétaires des « feux »

On va retrouver dans ce dénombrement des noms propres répandus encore aujourd'hui dans la région de Salvagnac ; en voici quelques uns : « *Al-dibert, Barrau, Blanc, Blaquièrre, Buffel, Fornales (Fournalés), Fornie (Fourniè), Gibert, Labranque, Lormière, Laurens, Massot, Metzge, Olibet (Oulivet), Pendaries, Pradier, Quercy, Ratie, Rivière, Terrassie, Viatge, Vidal* » et certainement d'autres qui ont été omis.

Pour les prénoms, nos ancêtres n'étaient pas très originaux, peu de prénoms étaient utilisés : « *Anthoine, Arnault, Bertrand, Guilhem, Guirault, Joan, Jordy, Marty, Michol, Olivio, Peiro, et Ramon* », ces prénoms sont écrits en patois de l'époque. Dans une même famille le père et le fils portaient parfois le même prénom, pour les généalogistes c'est difficile de s'y retrouver ; c'est ainsi qu'il y avait : « *Joan Fornales Jouvo* » et « *Joan Fornales Vielh* ». Si l'on rapproche les noms de lieux-dits et les noms propres des propriétaires, on constate que certains noms propres ont pour origine des noms de lieux-dits et que des noms propres ont donné naissance à des noms de lieux-dits. Si on fait la supposition que les noms propres précédés de « *de* » proviennent d'un lieu-dit, on retiendra les noms de « *Joan de*

Clairac, Joan de Labranque et Joan de Lafont ». Si le lieu-dit de Lafont existe bien en 1475 on ne trouve pas de traces de Clairac et Labranque. Pour les noms propres que l'on retrouve comme noms de lieux-dits au cadastre de 1836 et au cadastre actuel, on peut citer les noms propres suivants : « *Bonosmas, Buffel, Camalet, Cantalauze, Laguarrigue, et Rat* ».

Pour « *Cantalauze* », au lieu dit « *Camparnals* », habitait en 1475 « *Peiro Cantalauze* », au cadastre de 1836 apparaît le lieu-dit « *Cantalauze* », c'est « *Peiro Cantalauze* » qui en est à l'origine, mais « *Camparnals* » sub-



siste encore, ces deux lieux-dits étant tout près l'un de l'autre, sur le cadastre actuel « *Camparnals* » a disparu.

On observe que des habitants possédaient plusieurs « *feux* » sur le territoire du Consulat, il s'agissait de propriétaires qui avaient des maisons près de leurs terres où ils logeaient fermiers, métayers ou brassiers.

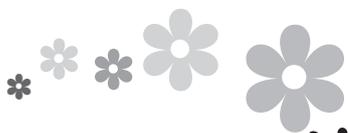
Il en est ainsi de « *Peiro Guisart* » qui habitait dans le bourg, mais pos-

sédait aussi des maisons à « *Bernardenc, Condamino, Contalho et Sourrigous* ». Trois de ces lieux-dits sont très proches de part et d'autre du Tescou, or dans le cadastre de 1604, le Vicomte détenait des maisons et des terres dans ce secteur, une maison en particulier se trouvait près du « *chemin appelé la Coste Francezo qui allait de la portete de la ville au masage des Guissarts* ». On peut en déduire que la « *Condamino* » serait devenu le « *Masage des Guissarts* » et c'est le nom de « *Peiro Guisart* » qui en serait à l'origine. De plus, il a été précisé que les « *Condamino* » étaient des terres propriétés du Seigneur, or dans le cadastre de 1604, il ressort que le Vicomte de Monclar possédait de nombreuses terres dans cette zone, il était aussi propriétaire du Moulin des « *Sourrigous* ». Enfin un « *masage* » était tout simplement un hameau.

On ne peut passer sous silence les noms de « *Olivio et Joan De Lerm* ». Il s'agissait d'une famille possédant d'après Pierre Pradier « *un bien rural considérable* » dont une quinzaine de maisons. Cette famille était originaire du lieu-dit « *Del Lerm* » dans la paroisse de « *Gourgailac* », ce lieu-dit prendra le nom de « *Borde Blanche* ». D'après Cécile Montlivier qui a consacré une étude sur les Delherm (I) à Rabastens, un Olivier Delherm était déjà à Ra-

bastens en 1446, il était marchand. « *Ses trois fils également, les deux premiers Guillaume et Raymond à Rabastens, le troisième Pierre à Salvagnac* ». Raymond fit aussi construire en 1469 une maison dans la ville de Salvagnac. Il eut deux fils « *Olivio et Joan* » qui apparaissent dans le dénombrement de 1475, ils étaient aussi marchands. « *Les armes de leur maison qui consistent en trois larmes* » ont été gravées sur une pierre que retrouva « *Monsieur Legendre, Baron de Salvagnac vers 1717* ».

(suite et fin au n°III)



Les p'tits loups du Tescou



C'est reparti !

L'Echo du Tescou est la parole des Salvagnacois, cette page réservée aux enfants est la parole des jeunes... Du haut de leurs "3 pommes" jusqu'à leur adolescence, leur perception de la vie, leur langage permettent d'aborder sous un nouvel éclairage, le monde d'aujourd'hui, et ainsi la vie à Salvagnac.

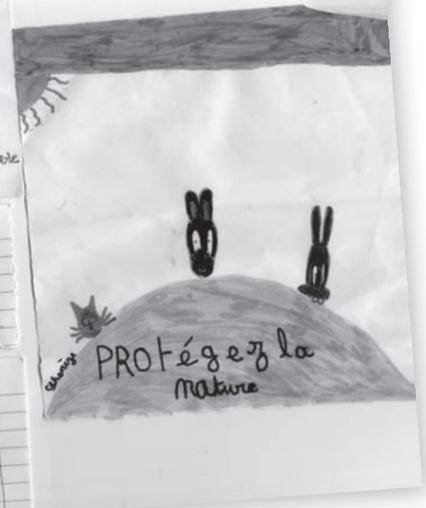
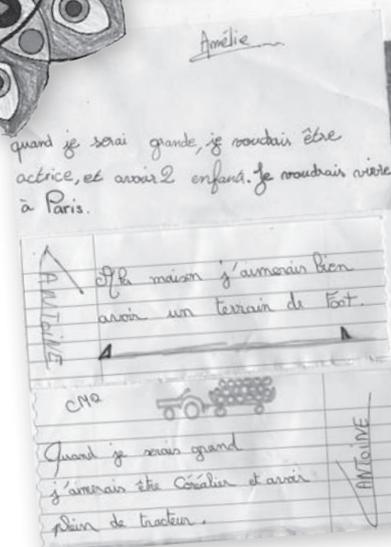
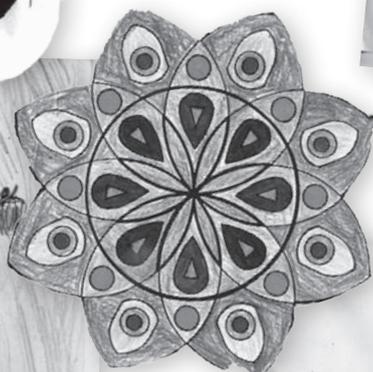
Laissons la parole aux enfants !

Que ce soit des idées, des désirs ou envies, de petites ritournelles ou poèmes, ou encore du travail d'écriture plus approfondi, tous les textes sont les bienvenus !

Thème pour le prochain numéro : Avec le changement d'année, changeons de siècle, projettons nous dans le futur, **Imaginez Salvagnac en 2110.**

On attend avec impatience vos désirs, idées et textes pour le numéro suivant.

A vos plumes !





Bien à savoir :

ETAT CIVIL

ILS ONT VU LE JOUR

- > Nathan SALVATGÉ
le 26 novembre
- > Axel MARIN
le 7 décembre
- > Clara ARTUSO
le 8 janvier

ILS SE SONT UNIS

- > Mademoiselle Vanessa MATTEI
et Monsieur Damien NOUAILLES
le 2 octobre
- > Mademoiselle Sandie DUPREZ
et Monsieur Maxime GAMBAZZA
le 23 octobre

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- > Monsieur Louis CAZELLES
le 13 octobre
- > Monsieur Michel BARTHES
le 30 octobre
- > Madame Laure BRASSIER veuve BON SIRVEN
le 9 novembre
- > Monsieur Georges NIGLIO
le 26 novembre
- > Monsieur Alain BLAQUIERES
le 2 décembre
- > Madame Georgette DELPÉRIÉ veuve CLERGUE
le 3 décembre
- > Madame Gracieuse TEYSSEYRE
le 10 décembre
- > Madame Georgette JAMMES
le 23 décembre
- > Madame Denise MARTY veuve MIQUEL
le 5 janvier



NOUVEAUX ARRIVANTS

- > Monsieur et Madame LOBJOIS
La Combe du Sergent
- > Monsieur et Madame CORNETTE
La Grèze
- > Madame RAPICAULT et ses enfants
Gourgaillac
- > Mademoiselle GERAUD Gabrielle et Célia
Grand'Rue

PERMANENCES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05 63 33 50 18 - fax : 05 63 33 57 73
email : mairie.salvagnac@wandoo.fr

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé au public	14h - 18h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h
Vendredi	Fermé au public	Fermé au public
Samedi	9h - 12h	Fermé

Horaires des messes

Secteur paroissial Rabastens - Salvagnac - Saint Sulpice

Salvagnac : le dimanche à 9h00
Sauf événement particulier sur une autre paroisse, auquel cas, elle est à 10h30
Rabastens : 10h00 - Saint Sulpice : 10h45
Mézens : messe anticipée le samedi à 18h00.
Sur le secteur de Salvagnac, il y a une équipe de baptême, mariage et sépulture.

La messe de Pâques sera célébrée à Salvagnac à 10h30, animée par la chorale des Troubadours du Tescou.

Secrétariat paroissial : Rabastens 05.63.33.80.03
Saint Sulpice 05.63.41.83.62



Bien à savoir :

AUTRES PERMANENCES

AIDE-MENAGERE

Mme RIEUGNIE Liliane, Responsable de secteur des aides à domicile, vous recevra tous **les mercredis** de 14 h à 16 h, salle du Conseil Municipal à la Mairie.

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81

Lieu et horaires des permanences.

Gaillac – Lundi, Mercredi et Vendredi

10, 12 rue Gaubil

Lisle sur Tarn – Mardi, Jeudi

7 rue Chambre de l'Edit

M.S.A. DU TARN

Mme TEILLIER ou Mme LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous le 1^{er} mercredi de chaque mois à la Mairie de 9 h à 11 h. Téléphoner à la MSA : 05 63 57 01 71

La P M I

Une infirmière puéricultrice de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) propose un accueil tous les 3^e jeudi du mois de 10h à 11h, salle du billard / espace Caraven Cachin à Salvagnac (Pesées, rythmes, tétées, pleurs, etc.).

Pour tout renseignement : Maison de la PMI.

Conseil général à Gaillac - Tel. : 05.63.81.21.81

Horaires de l'autobus Ligne 921 : Albi - Montauban / Montauban - Albi

Jours de circulation	L à V*	L à V*	L à V*	L à V, D	D*	L à V*	N'oubliez pas de faire signe au chauffeur de bus pour qu'il s'arrête !
Albi SNCF	05h15	06h25	13h20	16h15	18h30	18h53	
Marssac RN88	05h25	06h35	13h30	16h25	18h40	19h03	
Gaillac SNCF	05h35	06h45	13h40	16h35	18h50	19h13	
Salvagnac embranchement	05h50	07h05	14h00	16h50	19h10	19h33	
Beauvais-sur-Tescou	06h00	07h15	14h10	17h00	19h20	19h43	
Montauban SNCF	06h20	07h35	14h30	17h20	19h40	20h03	
Jours de circulation	L à V*	L à V*	Mer* ⁽¹⁾	L à V*	L à V, D*	L à V, D*	Sam*
Montauban SNCF	06h30	08h45	14h30	17h10	19h19	22h23	00h30
Beauvais-sur-Tescou	06h50	09h05	14h50	17h30	19h39	22h43	0h50
Salvagnac embranchement	07h00	09h15	15h00	17h40	19h49	22h53	01h00
Gaillac SNCF	07h21	09h35	15h20	18h00	20h09	23h13	01h20
Marssac RN88	07h31	09h45	15h30	18h10	20h19	23h23	01h30
Albi SNCF	07h41	09h55	15h40	18h20	20h29	23h33	1h40

* : Ne circule pas les Fêtes (sauf exception précisée dans le renvoi numéroté) - (1) : Circule uniquement en période scolaire.

L'agence du Crédit Agricole rénovée

L'agence a rouvert le 8 décembre 2010

avec les services suivants :

Un GAB (Guichet Automatique de Banque) qui permet désormais toutes les opérations sur comptes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Guichet de dépôt sécurisé aux heures d'ouverture

Ouverture au public :

mercredi, jeudi et samedi matin de 9h30 à 12h.

Contact :

Tel. 08.10.16.22.37. - Fax: 05.63.33.64.71.

contact@ca-nmp.fr



SALVAGNAC

SALVAGNAC

“ Le lotissement du Parc ”



21 PARCELLES A BATIR

de 400 à 859m² viabilisées à partir de **24 600€**

Actuellement **EN VENTE**

DIRECTEMENT PAR LA MAIRIE

05 63 33 50 18

La municipalité de Salvagnac a fait l'acquisition de terrains dans le cadre d'une démarche de prix maîtrisés, permettant ainsi de proposer des parcelles à des jeunes couples ou des familles accédant à la propriété.

Le « Lotissement du Parc » est tout proche du cœur du village qui demeure largement accessible à pied. Tous les services nécessaires à la vie quotidienne sont là : commerces, médecins, infirmières, écoles, marchés, transports en commun, vie associative...

L'espace loti est parfaitement intégré au village, il en est sa continuité et le cahier des charges du lotissement en assure son unité et sa qualité esthétique.

Plus de la moitié des maisons à bâtir est prévue dans une mitoyenneté qui représente une transition urbaine avec l'environnement existant de maisons de villages construites « en bande ».

Le très bel ensemble collectif en construction répond à toutes les exigences de haute qualité environnementale.

Le Lotissement du Parc, avec ses 21 terrains à bâtir, entre dans la vie et l'histoire de la commune. La municipalité est convaincue que le confort des habitants et la réussite du bien vivre ensemble passent par la qualité du cadre de vie, l'ambiance du village et une connexion harmonieuse entre le passé, le présent et l'avenir.

Renseignements & vente :

MAIRIE DE SALVAGNAC

05 63 33 50 18

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

le samedi de 9h à 12h

